

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Dix-huitième session

Siège de l'UNESCO, Paris, Salle X (Fontenoy)

4-9 juillet 1994

Point 5.3 de l'ordre du jour provisoire : Etat de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial : Rapports sur l'état de conservation de biens spécifiques.

A. Introduction

On se souvient que le Comité, à sa dix-septième session, a distingué trois types de suivi : systématique, administratif et ad hoc ou réactif. La méthodologie proposée pour le suivi systématique ainsi qu'une vue d'ensemble des initiatives régionales et/ou nationales en matière de suivi systématique ont été présentées dans le document de travail précédent (WHC-94/CONF.001/3a).

Le présent document de travail traite du **suivi ad hoc ou réactif** tel qu'il a été défini par le Comité à sa dix-septième session : " La présentation de rapports au Bureau et au Comité effectuée par le Centre, d'autres secteurs de l'UNESCO et les organismes consultatifs, sur l'état de conservation de sites spécifiques du patrimoine mondial qui sont menacés. Des rapports *ad hoc* et des études d'impact sont nécessaires chaque fois que des circonstances exceptionnelles se produisent ou que des travaux entrepris peuvent éventuellement avoir une incidence sur l'état de conservation d'un site."

Ce document comprend donc des rapports sur plusieurs des sites qui sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril, ainsi que des rapports préparés pour répondre soit à des demandes du Comité du patrimoine mondial, soit à la suite d'informations reçues par le Secrétariat ou les organismes consultatifs indiquant que des sites spécifiques du patrimoine mondial étaient menacés.

B. Patrimoine naturel

B.1 Biens naturels sur la Liste du patrimoine mondial en péril

A la dix-septième session du Comité du patrimoine mondial tenue à Carthagène, Colombie, du 6 au 12 décembre 1993, le Secrétariat et l'UICN ont présenté des rapports sur les sept sites naturels qui figurent maintenant sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Ces sites sont les suivants : Réserve naturelle de l'Air et du Ténéré, Niger (inscription en 1981, Liste du patrimoine mondial en péril : 1992) ; Sanctuaire de faune de Manas, Inde (inscription en 1985, Liste du patrimoine mondial en péril : 1992) ; Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba, Guinée/Côte d'Ivoire (inscription en 1991, Liste du patrimoine mondial en péril : 1992) ; Parc national Plitvitka, Croatie (inscription en 1979, Liste du patrimoine mondial en péril : 1992) ; Parc national Sangay, Equateur (inscription en 1983, Liste du patrimoine mondial en péril : 1992) ; Réserve naturelle de Srébarna, Bulgarie (inscription en 1983, Liste du patrimoine mondial en péril : 1992) et le Parc national des Everglades, Etats-Unis d'Amérique (inscription en 1979, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril au cours de la dix-septième session en 1993).

Comme il convient, le Secrétariat a informé les Etats parties concernés des observations formulées par le Comité du patrimoine mondial et a demandé à être tenu au courant de toute suite qui leur serait donnée. Dans les cas précis où des informations utiles ont été reçues de l'Etat partie ou d'autres sources, le Secrétariat a transmis ces informations à l'UICN pour évaluation.

En ce qui concerne le **Sanctuaire de faune de Manas (Inde)**, le Secrétariat informe que le Comité, à sa dernière session, a rappelé que le site avait été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 1992 et que, par suite de l'instabilité de la situation politique, les autorités indiennes n'avaient pu présenter de rapport. Le Comité a donc demandé que l'on utilise toutes les voies diplomatiques pour faire part de ses préoccupations. A la suite de ces efforts, le Centre du patrimoine mondial a reçu un rapport de situation daté du 26 janvier 1994, provenant du gouvernement indien, qui indique que les autorités de l'Assam ont envoyé des membres de la police armée ainsi que des toutes nouvelles Forces de protection de l'Assam pour protéger cette zone. Le gouvernement de l'Assam étudie activement les moyens de renforcer encore ces Forces de protection. Toutefois, en dépit de ces assurances, la presse continue à faire état d'une grave instabilité et de délits continuels de braconnage dans cette zone. Le Bureau pourrait vouloir maintenir le statut de ce site sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Depuis la dernière session du Comité du patrimoine mondial, une assistance technique a été instaurée pour la **Réserve naturelle du Mont Nimba (Guinée)** et la **Réserve naturelle de Srébarna (Bulgarie)**. Le Centre n'a pas pris de nouvelles mesures

concernant le Parc national des Everglades (Etats-Unis d'Amérique) ou le Parc national Plitvitka (Croatie).

L'UICN va présenter au Bureau des rapports sur l'état de conservation des sites suivants inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril (Voir Document de travail WHC-94/CONF.001/3b.Add.1) :

- Parc national Sangay (Equateur)
- Réserve naturelle de Srébarna (Bulgarie)

B.2 Autres biens naturels sur la Liste du patrimoine mondial

D'autres sites ont fait l'objet de rapports sur leur état de conservation lors de la dix-septième session du Comité : le Parc national du Niokolo-Koba (Sénégal), la Zone de conservation de Ngorongoro (Tanzanie), le Parc national de Royal Chitwan (Népal), la Réserve forestière de Sinharaja (Sri Lanka), le Parc national de Tikal (Guatemala), Mosi-oa-Tunya/Victoria Falls Zambie/Zimbabwe) et le Parc national des Virunga (Zaire). Depuis la dernière session du Comité du patrimoine mondial, des fonds ont été fournis pour la promotion du Parc national du Niokolo-Koba et des fonds d'urgence ont été affectés au Parc national des Virunga.

Comme il convient, le Secrétariat a informé les Etats parties concernés des observations formulées par le Comité du patrimoine mondial et a demandé à être tenu au courant de toute suite qui leur serait donnée. Dans les cas précis où des informations utiles ont été reçues de l'Etat partie ou d'autres sources, le Secrétariat ou l'UICN en feront part au Bureau.

En ce qui concerne les sites suivants, le Centre a pris des mesures et a reçu des informations complémentaires :

Banc d'Arguin (Mauritanie) : Le 6 janvier 1994, le Centre a été prévenu par le Président de la Fondation Internationale du Banc d'Arguin (FIBA) que le Rallye Paris-Dakar avait traversé le site du patrimoine mondial sur une distance de 90 à 100 km, causant une inquiétude considérable devant une éventuelle perturbation de l'écosystème. A la suite de cela, le personnel du Centre a rencontré le Directeur du Parc le 7 mars 1994 et a étudié la situation. Les partenaires sont parvenus à la conclusion que les dégâts n'étaient pas significatifs. Toutefois, l'importance de la protection de l'environnement a été rappelée au Directeur du Parc et l'on a insisté sur l'utilité d'une délimitation plus visible des limites du Parc. D'autres discussions ont porté sur les possibilités d'assistance internationale provenant d'autres sources que le Fonds du patrimoine mondial.

Zone de nature sauvage de Tasmanie (Australie) : Le 21 mars 1994, le Centre a été prévenu de la possibilité d'importantes activités de bûcheronnage tout près du site. Cela a été porté à l'attention des fonctionnaires de l'Administration australienne et l'on attend une réponse.

Zone de conservation de Ngorongoro (Tanzanie) : A sa dernière session, le Comité du patrimoine mondial a rappelé que ce site avait été retiré de la Liste du patrimoine mondial en péril en 1990, après qu'il ait reçu une assistance technique et que sa gestion ait été améliorée. A la suite de cela, l'UICN a informé le Comité de sérieux problèmes dus aux empiètements agricoles sur le site. De plus, le Comité a appris que les valeurs culturelles relatives aux premières empreintes de l'homme préhistorique dans la gorge d'Olduvai étaient également menacées. Toutefois, l'Institut Getty de conservation a entrepris un travail sur les aspects culturels du site, notamment la planification de la conservation du site comportant des empreintes de pas de l'*Homo habilis* (*Laetoli Hominid*). L'UICN va entreprendre une nouvelle mission de suivi concernant les aspects naturels du site. Le Centre a informé les autorités compétentes de l'inquiétude du Comité et attend une réponse.

L'UICN présentera des rapports sur les sites suivants dans un document séparé (Voir Document de travail WHC-94/CONF.001/3b.Add.1) :

- Zone de conservation de Ngorongoro (Tanzanie)
- Parc national des Volcans d'Hawaï (Etats-Unis d'Amérique)
- Mosi-oa-Tunya/Victoria Falls (Zambie/Zimbabwe)
- Parc national du Banc d'Arguin (Mauritanie)
- Baie Shark, Australie occidentale (Australie)
- Région des Lacs Willandra (Australie)
- Iguazu (Brésil)

C. Patrimoine culturel

C.1 Biens culturels sur la Liste du patrimoine mondial en péril

A la dix-septième session du Comité du patrimoine mondial, le Secrétariat et l'ICOMOS ont présenté des rapports sur l'état de conservation de quatre des neuf sites culturels sur la Liste du patrimoine mondial en péril : Zone archéologique de Chan Chan, Pérou (inscription en 1986, Liste du patrimoine mondial en péril : 1988) ; Fort de Bahla, Oman (inscription en 1987, Liste du patrimoine mondial en péril : 1988) ; Angkor, Cambodge (inscription en 1992, Liste du patrimoine mondial en péril : 1992) et Vieille ville de Dubrovnik, Croatie (inscription en 1987, Liste du patrimoine mondial en péril : 1988).

Comme il convient, le Secrétariat a informé les Etats parties concernés des observations formulées par le Comité du patrimoine mondial et a demandé à être tenu au courant de toute suite qui leur serait donnée.

Les informations suivants sont fournis par le Secrétariat en ce qui concerne les sites du patrimoine mondial en péril.

Fort de Bahla (Oman)

Le Centre du patrimoine mondial avait fait part au Comité, lors de sa dix-septième session de Carthagène, des informations en sa

possession sur les travaux de restauration en cours dans ce site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Le Délégué d'Oman avait alors informé le Comité que ses autorités nationales étudiaient ce dossier et présenteraient un rapport au Centre dès que possible.

A l'occasion d'une mission sur place effectuée du 19 au 24 mars 1994, à l'invitation du gouvernement omanais, le Directeur du Centre du patrimoine mondial a eu l'occasion d'observer les travaux de restauration en cours, exécutés principalement par des spécialistes étrangers recrutés à cet effet dans le cadre du projet de plusieurs millions de dollars EU que le gouvernement national a entrepris pour la restauration du Fort, pour la période 1993-1996. Comme il avait été indiqué au Comité en décembre 1993, il a paru en effet se confirmer que la nature des matériaux utilisés par cette équipe pour la restauration, la rapidité de celle-ci et les méthodes utilisées pouvaient soulever un certain nombre de questions quant à la préservation de l'authenticité du monument.

Le Directeur du Centre a, en conséquence, proposé aux autorités omanaises qu'une mission d'expertise soit envoyée sur place pour évaluer les méthodes de travail en cours, l'emploi des 50.000 \$EU qui avaient été accordés par le Comité en 1989 et proposer de nouvelles options.

Cette mission, prise en charge par le Centre, pourrait comprendre l'expert de l'ICOMOS qui avait procédé à l'évaluation du site en 1988 pour son inscription sur la Liste ainsi que, le cas échéant, un spécialiste de l'architecture de terre. Cette proposition a été confirmée par le Directeur du Centre par lettre adressée au Ministre de la Culture et du Patrimoine national d'Oman, en date du 31 mars 1994.

Mines de sel de Wieliczka (Pologne)

Une étude a été réalisée en 1991 pour effectuer des mesures et des analyses dans la partie historique de la mine, déterminer les sources d'humidité et formuler des recommandations afin de réduire la menace. Dans le cadre de cette initiative américano-polonaise, un séminaire s'est tenu en septembre 1993 aux Etats-Unis d'Amérique, avec la participation de deux spécialistes polonais, afin d'analyser les données collectées au cours de l'étude et émettre des recommandations pour la conservation à long terme du site. Une stratégie en matière de conservation a maintenant été établie ainsi que l'esquisse d'un Projet de ventilation et de déshumidification de la mine. Le coût de l'équipement nécessaire a été estimé à 156.000 \$EU.

C.2 Autres biens culturels sur la Liste du patrimoine mondial

Le Comité, à sa dix-septième session, a étudié l'état de conservation de 17 sites : Delphes et Samos (Grèce) ; le Centre historique de Puebla (Mexique) ; Avila, la Cathédrale de Burgos

et Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne) ; le Mur d'Hadrien (Royaume-Uni) ; Lübeck (Allemagne) ; Santa Maria Maggiore/San Giovanni Latrano (Saint-Siège) ; Pueblo de Taos (Etats-Unis d'Amérique) ; la Casbah d'Alger (Algérie) ; le Camp de concentration d'Auschwitz (Pologne) ; Sainte-Sophie (Turquie) ; Saint-Pétersbourg et Kizhi Pogost (Fédération de Russie) ; Shibam (Yémen) et la Vallée de Kathmandu (Népal). Le Secrétariat a informé les Etats parties concernés des observations formulées par le Comité du patrimoine mondial et a demandé des rapports sur la suite qui leur avait été donnée. Dans les cas précis où des informations utiles ont été reçues de l'Etat partie ou d'autres sources, le Secrétariat ou l'ICOMOS en feront part au Bureau.

Etats arabes et région de la Méditerranée

Ancienne ville de Damas (République arabe syrienne)

Au mois de décembre 1993, deux consultants de l'UNESCO ont effectué une mission en Syrie, et notamment dans le site de Damas, afin d'examiner en concertation avec les autorités syriennes, l'état de conservation du patrimoine culturel national et de définir avec elles les modalités possibles d'une assistance de l'UNESCO.

- a) **Mosquée des Omeyyades.** La mission de l'UNESCO ne consistait pas à trancher dans les discussions suscitées en Syrie et à l'étranger par les restaurations en cours. Elle a cependant attiré l'attention des autorités syriennes sur quatre points essentiels : la nécessité du respect des caractères historiques et originaux du monument dans l'approche à retenir pour la restauration, l'adoption, après étude physico-chimique et mécanique des pierres, d'une solution plus douce que la pose de plaquette de recouvrement fixées par des crampons, et l'amélioration de l'aspect esthétique des restaurations par l'utilisation de pierres de remplacement taillées manuellement et non mécaniquement, enfin, l'importance d'un approfondissement des études et de la réflexion quant aux solutions à mettre en oeuvre pour renforcer la stabilité du minaret situé au Sud-Est de la mosquée, sans risquer d'altérer gravement son aspect.
- b) **Citadelle.** En s'appuyant sur leurs propres constatations et sur le rapport du consultant envoyé sur place en juin 1993 par le Centre du patrimoine mondial comme suite à la décision du Comité du patrimoine mondial lors de sa 16e session de Santa Fé (décembre 1992), les experts de l'UNESCO ont proposé aux autorités syriennes un certain nombre de travaux d'urgence (notamment la mise hors d'eau des murs, des terrasses et des fondations de l'édifice) et un certain nombre d'études et d'examen préliminaires intégrés dans le cadre d'un plan d'action pour la

sauvegarde de la citadelle, telles que des études d'hydro-géologie et d'étanchéité, des études sur la dégradation des pierres et des maçonneries, des relevés sur plan des déformations, fissures et éboulements.

Par lettre en date du 9 février 1994, l'UNESCO a attiré l'attention du Ministre de la Culture de la Syrie sur plusieurs recommandations des experts, concernant notamment la Vieille ville de Damas et Palmyre. Le Bureau pourrait appuyer cette démarche en recommandant aux autorités syriennes de prendre en compte les recommandations des experts dans le cadre immédiat du crédit de 60.000 \$EU attribués par le Directeur général de l'UNESCO sur le Programme régulier à la Vieille ville de Damas et des sommes non encore employées sur les crédits de coopération technique de 19.500 \$EU attribués en 1992 par le Président du Comité du patrimoine mondial.

Site de Palmyre (République arabe syrienne)

Les experts de l'UNESCO ont constaté des cas d'altération très prononcée sur de nombreux blocs de pierre et notamment à la base des colonnes, dues aux remontées capillaires ainsi qu'aux variations d'humidité et de température. Mais d'autres sujets de préoccupation doivent être mentionnés, en particulier la croissance urbaine de l'agglomération voisine et un développement économique et technique préjudiciable à la préservation du site : une route internationale goudronnée qui traverse le site est empruntée par un trafic intense de voitures et de camions (vibrations, pollution, risques d'accidents...), une entrée monumentale du site aménagée à l'intérieur de son périmètre, un oléoduc traversant la nécropole sud, une antenne de couleur voyante sur une colline, la construction d'un hôtel à proximité des sources thermales...).

Le Bureau pourrait recommander aux autorités syriennes de prendre en compte les recommandations des experts de l'UNESCO, notamment en matière de plan d'urbanisme à long terme pour la croissance de l'agglomération, de réalisation du projet plusieurs fois différé de rocade routière de contournement du site et d'extension des limites de protection du site archéologique, notamment.

Parc national de Göreme et sites rupestres de Cappadoce (Turquie)

Le Séminaire international sur la sauvegarde des églises rupestres de Göreme qui s'est tenu *in situ* du 5 au 11 septembre 1993, avec l'aide du Fonds du patrimoine mondial, a permis de préciser l'état des recherches et traitements pour l'aménagement du site, des produits utilisés, de la conservation structurelle, de la conservation des peintures murales ainsi que le plan d'action souhaitable pour l'avenir, proposé par tous les spécialistes réunis. Ces propositions seront de nature à contribuer au bon état de conservation du site.

Les propositions les plus urgentes sont :

1. la proposition de plan de sauvegarde et de développement de la Cappadoce, qui n'est pas encore ratifiée par le Parlement turc, devrait être légalisée le plus tôt possible.
2. Pour évaluer et diriger les travaux, un Comité interdisciplinaire avec des spécialistes nationaux et internationaux doit tenir des réunions régulières.
3. Une équipe locale doit être formée comprenant en particulier un conservateur de peintures murales, un architecte-restaurateur, un spécialiste des matériaux et un historien de l'art pour la documentation et le relevé de la région.
4. Il est indispensable d'installer un Centre de la conservation scientifique et technique pour les travaux analytiques et régionaux, la conservation des moyens d'instrumentation, la documentation des dossiers de la conservation, la constitution d'une banque de données scientifiques pour suivre la rapidité de la détérioration, et évaluer les graphiques qui précisent en permanence l'évolution et les résultats découlant des données photographiques et photogrammétriques.

Pour l'installation du Centre, un bâtiment existant a été proposé.

5. Un atelier et un laboratoire avec les instruments et les outils nécessaires pour les besoins de la région, doivent être utilisés par l'équipe régionale.
6. En même temps, un programme doit être mis en place dans toute la région avec les aspects suivants : relevés, sauvegarde immédiate, système d'entretien permanent, développement des anciens traitements, dossier de projets pour chaque aire culturelle, travaux de relevés et de documentation avec la photogrammétrie, la photographie, etc., analyses pétrographiques et recherches géologiques micro et macro, recherches sociologique et économique pour le développement du tourisme et des projets régionaux.
7. Aucune consolidation structurelle n'a été faite sur les églises, monastères et bâtiments rupestres de la région jusqu'à présent, sauf sur El Nazar. Pour la conservation des bâtiments qui menacent de s'écrouler, des projets doivent être préparés. Les églises de Elmali-Ste Barbara, Ste Vierge (Meryem Ana), Sakli et El Nazar sont les premières à sauvegarder.

8. Une équipe d'urgence pour la consolidation structurelle (ingénieur mécanique de la roche, architecte-restaurateur, ingénieur structurel, géologue) doit être formée. Des propositions doivent être préparées sur les conseils d'un conservateur de peintures murales en coordination avec un spécialiste de la préservation de la région.
9. Quand les détériorations de la roche et les peintures murales sont simultanément concernées, les décisions et applications devraient être prises dans un programme pluridimensionnel.

Pétra (Jordanie)

1. Une mission de l'UNESCO s'est rendue sur le site de Pétra au mois d'avril 1994. Elle a été informée par le Ministère du Tourisme et des Antiquités de la Jordanie (MTA) de la création d'un Conseil supérieur pour Pétra, destiné à établir des plans pour "le développement continu du tourisme dans la région de Pétra, y compris Wadi Musa". Le Conseil a créé un Comité technique composé d'experts, dont la mission sera d'établir le cadre d'une future "Petra Authority", dans le même esprit que les "Development Authorities" d'Aqaba et de la Vallée du Jourdain. Ce Comité technique a déjà fait une série de propositions visant à développer les infrastructures touristiques dans le site. Ses recommandations comprennent l'élargissement de la route de desserte dans le centre du site, la création d'un service de bus depuis le restaurant, l'expulsions des Bdul hors de Um Sayhun. Le ministre a assuré la mission qu'aucune décision ne serait prise avant que la version finale du Plan de gestion n'ait été discutée avec l'UNESCO et approuvée par elle.

2. Impact des nouveaux projets hôteliers à proximité de Pétra

Dix nouveaux hôtels sont prévus ou déjà en construction à proximité de Pétra, qui accroîtront la capacité d'accueil actuelle jusqu'à 2.000 lits, ce qui va entraîner une grave pression sur les capacités déjà limitées du site à recevoir des visiteurs. On doit à cet égard souligner qu'aucune étude d'impact préalable n'a été réalisée.

Le nouvel hôtel Movenpick, proche de l'entrée du site, aura plus de 18 mètres de haut, soit un immeuble de six étages, alors que la limite de hauteur des immeubles dans la zone la plus dense de Wadi Musa n'est que de quatre étages. L'hôtel sera totalement hors d'échelle avec le village actuel. Un four de poteries nabatéen, découvert pendant les travaux, a été détruit. Bien que l'hôtel ne soit pas situé dans les limites actuelles du parc, ni visible depuis le site, le non-respect de la hauteur maximale autorisée constitue un précédent extrêmement dangereux. De surcroît, un grand tas de rebuts provenant des déblais des deux sous-sols de l'hôtel a été rejeté sur un terrain loué à l'entrée du site près du sentier du wadi. Le MTA devrait exiger son enlèvement.

Cinq nouveaux hôtels sont en cours de construction sur la route de Tayibe, et deux autres sont prévus. Cette zone est pourtant extrêmement fragile, non seulement en raison de sa visibilité depuis le site, mais aussi pour la prévention de l'érosion des sols et des risques de pollution des sources. Afin de sauvegarder les collines surplombant Pétra, la mission effectuée en 1992 avait déjà recommandé que les terrains situés à l'est soient protégés et inclus dans la zone tampon. Le site de Khirbet Brak, où des analyses des sols et des études de faisabilité sont actuellement en cours pour la construction d'un grand hôtel, inclut une source et des vestiges nabatéens et romains parmi lesquels les ruines d'un temple imposant. De plus, il sera possible d'accéder directement aux zones archéologiques et naturelles du Parc national de Pétra depuis les jardins de l'hôtel. Si tous ces projets d'hôtels sont situés hors des limites du Parc et donc hors de la juridiction directe du MTA, ils sont cependant à l'intérieur de la zone tampon, telle que prévue. La mission propose avec insistance qu'un moratoire soit appliqué pour toute création nouvelle d'hôtels dans la zone comprise entre Wadi Musa et Tayibe.

3. Système d'évacuation des eaux

Un projet de 5,5 millions de dinars jordaniens pour le traitement des eaux usées pour Wadi Musa et ses nouveaux hôtels est en préparation. Une station de pompage doit être construite sur le flanc est de Wadi Musa, près de l'entrée du site. Cette installation de traitement des eaux, qui occupera 20 à 25 dunums (environ 2 à 2,5 ha) de terrain, est très proche d'un important chemin touristique. Située à moins d'1 km de Siq al-Barid et du village néolithique de Beidha, elle ne sera pas non plus éloignée de plus de 2,5 km du village d'Um Sayhun et, de plus, dans la direction du vent. Outre ses odeurs qui pourraient atteindre le centre de Pétra, elle sera visible depuis la route de Beidha. On doit donc réfléchir très sérieusement à un autre emplacement pour cette installation de traitement des eaux. L'hydrologue de la mission rencontrera les ingénieurs jordaniens responsables du projet pour discuter d'autres solutions possibles.

4. Développement des villages

Le Plan directeur de Wadi Musa, tel qu'il est exposé à la Mairie, montre des projets de développement de zones résidentielles à l'entrée du site sur une superficie de 86 dunums (8,6 ha) de terrains agricoles et d'oliveraies appartenant à des particuliers, au-dessus du Brooke Hospital et en direction de Wadi Musa, et parallèlement au wadi. Il semble que par leurs pressions sur les autorités locales et régionales et le Higher Planning Council, les propriétaires fonciers aient obtenu un nouveau zonage des terrains permettant leur usage résidentiel, en accroissant ainsi considérablement leur valeur.

Il est également probable qu'après avoir ainsi obtenu l'autorisation pour cet usage résidentiel des terrains, beaucoup

de propriétaires transformeront leurs bâtiments en hôtels et restaurants. Il conviendrait de demander au MTA de confirmer qu'aucun permis de construire ne sera accordé dans cette zone.

A Um Sayhun, un nouveau bâtiment s'élevant jusqu'à quatre étages a un impact visuel négatif très fort depuis plusieurs endroits du site. Des règles de planification strictes, des directives pour la construction et des restrictions sur les hauteurs des édifices doivent être décidées de toute urgence. L'extension du bâti doit être arrêté à l'ouest, à l'est et au sud du site, et fortement limité au nord.

5. Commerces

En contravention avec la stricte réglementation existante, des marchands de souvenirs conduisent de gros camions sur le pavage romain du Cardo. Aucune autorisation supplémentaire ne doit être accordée à des marchands à l'intérieur de Pétra et les étals de souvenirs devraient être interdits devant le Khazne.

6. Conservation des antiquités

Les vestiges du Temple du Lion ailé ont été exposés aux éléments naturels depuis leur mise au jour. N'ayant jamais été consolidés, ils s'érodent rapidement. Aucune fouille supplémentaire dans le périmètre ne devrait être autorisée avant que la protection et la conservation des vestiges existants n'aient été assurées. Les projets actuels pour la restauration de ce temple devraient être attentivement réétudiés et un donateur recherché.

Dans beaucoup d'endroits du site, d'importants blocs sculptés, à même le sol, sont exposés aux attaques de la salinité. L'inventaire et le marquage de ces pierres, et la création d'un lapidarium où les entreposer dans des conditions de conservation convenables, doivent être considérés comme une priorité. Les pièces les plus importantes devraient être exposées dans le futur musée lapidaire, et parmi elles les éléments de la Tombe de l'Urne.

7. Suite immédiate donné à la mission

Par lettre du 10 mai 1994, l'UNESCO a écrit au Ministre du Tourisme et des Antiquités de la Jordanie pour lui faire part de ses graves inquiétudes sur ces différents points, et lui demander en particulier son appui pour que l'hôtel Movenpick à Wadi Musa ne dépasse pas les hauteurs autorisées et demeure conforme aux plans préalablement approuvés par la municipalité, et que, dans les zones de Tayibe et Petra, un moratoire soit appliqué pour la construction de tout nouvel hôtel ou équipement jusqu'à ce que le Plan directeur de Petra et de sa région soit finalisé et approuvé par le gouvernement Jordanien. Ce plan directeur sera achevé avant l'été et devra servir à déterminer les caractéristiques des constructions à venir afin d'assurer le respect du site.

Le Bureau pourrait considérer l'octroi d'une contribution pour organiser sur place une réunion restreinte d'experts pour hâter la mise en oeuvre du Plan directeur.

Qusair Amra (Jordanie)

Des fissures dans la surface crépie des voûtes laissent pénétrer l'eau dans la maçonnerie, endommageant les peintures, et les fenêtres situées en hauteur, ouvertes par le vent, ont permis l'entrée d'oiseaux et de chauves-souris qui ont laissé des traces de déjections sur les peintures murales.

Les peintures murales ont été endommagées en plusieurs endroits par des graffiti, et les panneaux interdisant aux touristes de toucher les peintures ont été eux-mêmes fixés sur les murs et défigurent l'intérieur de l'édifice. Un touriste a été vu en train de tenir son enfant au-delà de la barrière métallique de protection pour lui permettre d'atteindre les mosaïques du sol des salles latérales.

Bien que deux gardiens soient employés en alternance pour surveiller le site, aucun n'était présent ni à l'entrée, ni à l'intérieur du monument, au moment de la visite de la mission de l'UNESCO. Il serait donc important de demander aux autorités jordaniennes de prendre les dispositions nécessaires pour que le site soit gardé en permanence.

Région Europe

Bulgarie

Les autorités nationales ont présenté en décembre 1993 une évaluation de tous les sites culturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Ces sites exigent des mesures de conservation qui ont été identifiées et une assistance technique sera assurée en temps utile pour les monuments suivants :

L'Eglise de Boyana est en cours de consolidation et ses peintures murales sont en cours de nettoyage. Plusieurs options pour la conservation des peintures murales sont toujours en discussion. Il est également prévu de modifier l'éclairage pour améliorer la présentation.

Eglises rupestres d'Ivanovo : les peintures murales ont été restaurées, la documentation photographique est maintenant achevée et les roches sont consolidées.

Monastère de Rila : des études hydrologiques et sismiques ont été menées et un plan de protection contre l'incendie a été préparé. Toutefois, il reste encore à terminer une étude photogrammétrique et le programme comprend également la mise en oeuvre de la protection contre l'incendie et des plans de consolidation.

Bryggen et Roros (Norvège)

En 1993, en collaboration avec l'ICOMOS-Norvège et l'ICCROM, les autorités nationales ont effectué un suivi des sites de Bryggen et Roros, tous deux situés dans un cadre urbain et donc menacés par un développement qui pourrait facilement échapper à tout contrôle.

L'étude de l'ICOMOS a porté sur les points suivants : le développement des sites pour vérifier si leurs qualités sont préservées ; les plans nationaux et locaux actuels qui pourraient influencer l'évolution des sites, pour déterminer s'ils renforcent ou diminuent les qualités du site ; les besoins et les possibilités d'élargir les sites du patrimoine mondial. A **Bryggen**, la création d'une zone tampon est envisagée autour du site actuel, en y incluant des parties du port et de la ville importantes pour la signification de son contexte historique ; à **Roros**, il faudrait envisager l'inclusion du paysage qui entoure le site, étant donné l'importance que le Comité accorde aux paysages culturels.

Les rapports qui en ont résulté ont insisté sur la nécessité : i) d'intégrer la dimension patrimoniale dans le processus de planification et la prise de décisions au niveau local ; ii) de renforcer la division des responsabilités entre les autorités centrales et locales et les propriétaires fonciers ; iii) d'effectuer un suivi systématique, en tant que partie intégrante de la gestion quotidienne des sites, avec des inspections régulières et une stratégie d'entretien cohérente. Tous les traitements et modifications réalisés sur les monuments doivent faire l'objet d'une documentation soignée dont les données seront systématiquement conservées.

En conséquence, les recommandations de l'ICOMOS-Norvège constitueront la base de la future gestion des deux sites. Des mesures ont déjà été prises pour allouer des fonds plus importants afin d'assurer une meilleure gestion.

La vieille ville d'Avila avec ses églises extra-muros (Espagne)

En réponse à l'inquiétude exprimée par le Comité, lors de sa dix-septième session, concernant le projet de construction du pont juste à l'extérieur des murs de la ville, la délégation permanente d'Espagne a informé le Centre du Patrimoine mondial, le 28 avril 1994, que le projet avait été retiré. Aucune autre information sur ce projet n'a été communiquée depuis cette date.

Mosquée de Cordoue (Espagne)

Les autorités espagnoles ont présenté une note d'information sur la Mosquée qui peut se résumer ainsi :

"Alors qu'ils procédaient à des travaux sur les toits de la Mosquée-Cathédrale de Cordoue, les architectes-restaurateurs ont découvert des dégâts causés par les termites en certains

endroits. On ne pouvait cependant pas distinguer de termites en activité. En conséquence, à titre préventif, tous les éléments en bois sont systématiquement traités avec les produits chimiques appropriés et les mesures de conservation adéquates sont prises.

Le Bureau de la Culture et de l'Environnement d'Andalousie, responsable de cette question, effectue actuellement un contrôle de l'état de conservation du bâtiment et a réalisé au cours des années des études et des analyses sur la Mosquée. Cela a été fait dans le cadre du "Plan sectoriel des cathédrales d'Andalousie" qui a permis de réaliser des travaux de conservation et de restauration du bâtiment et de tous les biens meubles.

Actuellement, le Bureau de la Culture et de l'Environnement sus-mentionné prépare un nouveau projet de conservation, avec un budget d'environ 30 millions de pesetas pour 1994 et 1995, pour restaurer les salles du patio aux ablutions et traiter le bois, selon la procédure suivie jusqu'ici. Au cas où les diagnostics en cours révéleraient la présence de termites dans cette partie du bâtiment, il est possible que les travaux comprennent la construction d'une barrière dans le sous-sol du périmètre extérieur du bâtiment, afin d'empêcher l'entrée de ces insectes."

Région Asie

Grande Muraille de Chine (c 438)

Le Gouvernement de Chine a demandé au Centre du Patrimoine mondial d'entreprendre une mission pour évaluer l'état de conservation de cinq sites culturels du patrimoine mondial.

La Grande Muraille, qui mesure plus de 50.000 km de long, constitue un réseau de défenses datant d'époques diverses à travers la Chine du Nord. La reconnaissance aérienne a récemment permis d'identifier un nouveau tronçon de 300 km de muraille dans la région du Ningxia.

La mission a effectué un suivi de la Muraille de la dynastie Ming (période médiévale et sous-médiévale) à Badaling et Mutianyu, deux localités situées au nord de Pékin (Beijing). A Mutianyu, 300 m de remparts (comprenant trois tours de guet) ont été restaurés en 1990-1992 grâce aux 146.000 \$EU fournis par le Fonds du patrimoine mondial (WHF). Ces fonds avaient été donnés en 1988 au WHF par le "Comité international pour la sauvegarde de Venise et de la Grande Muraille". A Badaling, 3.720 m de remparts sont ouverts au public et 5.720 m à Mutianyu. Les visiteurs se comptent par millions et la pression touristique sur ce monument est donc considérable. A Badaling, des équipements touristiques ont pu empiéter sur les remparts et un funiculaire a été installé malgré les avis de la mission commune UNESCO/ICOMOS/ICCROM de 1988 et du Bureau d'Etat des biens culturels.

La présente mission a noté avec satisfaction que les travaux récents de conservation étaient d'un plus haut niveau que les anciennes restaurations, mais a cependant recommandé qu'un

atelier de formation soit organisé pour enseigner les techniques de réparation de la maçonnerie spécifiques des monuments de pierre en ruine. Elle a également fait des recommandations sur le contrôle des équipements et installations touristiques, notamment à Badaling.

La mission a également effectué un suivi de la Grande Muraille de la dynastie Han en plusieurs endroits de la province du Gansu, dans le désert de Gobi, ainsi que des forts de terre sèche de Yu Men et He Cang. Bien que cette partie de la Grande Muraille, construite en terre avec des couche de roseaux, date d'environ 2.000 ans, les conditions climatiques de ce désert aride ont permis une longévité étonnante de ces matériaux fragiles. Heureusement, le nombre de touristes est très peu élevé actuellement ; toute augmentation du nombre de visiteurs nuirait fortement à la préservation du monument.

Palais impérial des Dynasties Ming et Qing (c 439)

Le Palais impérial, ou Cité interdite, est le plus grand palais du monde. Il reçoit entre 7 et 8 millions de visiteurs par an, ce qui nécessite un entretien important de ses pavages en brique. La mission a discuté de l'érosion grandissante des balustrades de marbre sculpté, due sans doute à la pollution de l'air, ainsi que des mesures contre l'incendie, en cours de réalisation. Elle a été déçue de constater que la recommandation formulée en 1988 (restauration utilisant uniquement des peintures traditionnelles) n'avait toujours pas été suivie.

La mission a visité deux très intéressants chantiers de restauration dans deux secteurs du quartier des eunuques, au nord du Palais, où l'on pouvait voir différentes réparations du bois d'oeuvre et des techniques traditionnelles de couverture. Après une discussion au sujet de ce travail et des propositions de programmes de conservation pour un certain nombre de monuments sur la Liste indicative, il a été convenu qu'il serait souhaitable d'organiser un Atelier national de formation à la conservation du bois d'oeuvre pour affiner le calcul de la résistance structurelle des bâtiments en bois, étudier la détérioration biologique et les nouvelles techniques d'assemblage du bois qui subit une contrainte.

Dans le cas du Palais impérial comme de la Grande Muraille, il est évident qu'il faudrait introduire l'utilisation des techniques informatiques pour le stockage des données.

Mausolée du Premier Empereur Qin (c 441)

La mission a visité le tumulus funéraire de l'Empereur et a fait des commentaires sur le piètre état des éventaires pour touristes.

Elle a également pu voir l'armée des guerriers de terre cuite ainsi que les laboratoires et discuter de problèmes de

conservation avec le personnel du musée, y compris de problèmes concernant la structure en terre des fosses funéraires et la conservation des pigments sur les statues elles-mêmes.

A la vue de la fosse 3, en cours de fouille, il a été noté l'utilisation de caissons de tranchées ; la mission a recommandé l'adoption de techniques de fouilles modernes à plan libre qui seraient sans doute plus fructueuses. Actuellement, le forage est la seule technique d'inventaire archéologique non destructrice utilisée pour le monument et ses abords. Il faudrait également utiliser les méthodes modernes d'inventaire archéologique par prospection géophysique et la mission a conseillé que les techniques archéologiques modernes constituent l'un des sujets traités au cours du prochain atelier.

Grottes de Mogao (c 440)

La mission a passé deux jours sur le site des Grottes de Mogao et a discuté de leur conservation avec le personnel de l'Institut sur place, sujet qui sera traité lors du symposium qui va se tenir avec l'assistance du Fonds du patrimoine mondial. Sur les lieux, elle a pu juger d'un petit projet de reforestation après la chute de plusieurs arbres qui devaient être remplacés.

Elle a exprimé sa préoccupation concernant la détérioration des peintures rupestres des grottes, due principalement à des efflorescences salines. La mission a estimé que la grande quantité de ciment utilisée dans les galeries d'accès en béton construites avant l'inscription du site pourrait en être une cause contributive.

Les trois monastères au pied de l'escarpement sont laissés à l'abandon. Il faudrait plutôt les réparer que les reconstruire. Les grottes qui ont été habitées, au nord du site, ne sont pas actuellement ouvertes au public. Si on voulait les faire visiter à l'avenir, il faudrait aménager un accès plus discret que les galeries massives en béton qui ont été construites en face des grottes décorées de peintures. Les trois lampadaires de sécurité en face des grottes d'habitation devraient être remplacés par des éclairages moins encombrants placés au niveau du sol.

Le blockhaus moderne qui domine l'escarpement dans lequel sont creusées les grottes gâche la perspective qui n'est rompue que par deux *stupa* en terre sèche. Il a été recommandé de démolir ce bâtiment et de le rebâtir à un endroit moins apparent, en arrière de la paroi de l'escarpement.

La mission a également visité le nouveau Centre d'expositions qui est presque terminé. Bien que la majeure partie du bâtiment soit habilement dissimulée par la pente à flanc de coteau, l'entrée comprend un grand espace nu pavé de brique, dominé d'un côté par une tour en béton et brique dans le style de la dynastie Han. Cette tour est reliée au Centre d'expositions par un haut mur en brique grise. Ces particularités n'ont aucun lien avec le site

et détonnent par rapport aux *chorten* de terre sèche qui sont caractéristiques de la rive gauche du fleuve. Il est recommandé de détruire la tour, de rabaïsser le mur à la hauteur requise d'un simple mur de retenue et de réduire l'espace pavé ou de l'agrémenter d'arbres.

Site de l'Homme de Pékin à Zhoukoudian (c 449)

Le site de Zhoukoudian, à l'ouest des collines qui se trouvent au sud-ouest de Pékin (Beijing), est un lieu riche en fossiles où l'on a trouvé des hominidés et d'autres fossiles d'une importance exceptionnelle. La zone centrale (0,24 km²) du site du patrimoine mondial comprend dix emplacements présentant un intérêt archéologique et elle est placée sous le contrôle direct de l'Académie des Sciences de Chine. La zone tampon d'1,7 km est sous le contrôle des autorités locales et comprend seize autres emplacements d'intérêt archéologique. La majeure partie de la recherche archéologique sur le site a été effectuée entre 1921 et 1937, bien que de nouveaux travaux aient été réalisés dans les années 60.

Le site le plus important est l'emplacement 1, situé dans la zone centrale. C'est là qu'ont été trouvés des restes fossiles de l'*Homo erectus pehinensis* (sinanthrope), datant d'environ 500.000 ans. L'*Homo erectus* a utilisé la première grotte du site pendant environ 200.000 ans, puis la grotte supérieure pendant environ 200.000 ans. On a trouvé dans la grotte supérieure des ossements de l'*Homo sapiens sapiens* du paléolithique. Outre des objets façonnés associés à ces restes humains, le site a révélé des restes spectaculaires d'animaux qui ont également utilisé la grotte, ainsi, des squelettes complets d'un ours des cavernes, d'une hyène des cavernes et même d'un tigre du paléolithique.

Bien qu'étant à l'origine une grotte, l'emplacement 1 est maintenant une profonde tranchée de 46 m de profondeur comportant une stratification archéologique. Les strates sont instables, tout comme le plafond de la caverne (constitué de breccia), du moins ce qu'il en reste. La mission a suggéré de couvrir la tranchée de manière à empêcher une érosion supplémentaire des parois et de faire accéder le public par la grotte supérieure. La présentation du musée date de 1972 et ne rend pas justice aux objets de fouilles. La mission a recommandé de préparer un plan directeur du site qui accorderait la priorité à une modification de l'installation du musée, de l'emplacement 1 et de la grotte supérieure. Pour ce faire, il a été recommandé qu'un spécialiste de l'aménagement de musée en soit chargé et les autorités chinoises concernées ont convenu, en principe, que toutes les cartes nécessaires ainsi que les informations sur les bâtiments existants sur le site seraient réunies et qu'un relevé géophysique de l'emplacement 1 et de la grotte supérieure serait réalisé d'ici six mois. Si des transformations appropriées et des améliorations pouvaient être entreprises, ce très important site archéologique pourrait devenir un site actif du patrimoine mondial et attirer des visiteurs.

Vallée de Kathmandu (Népal)

Conformément à la demande du Comité du patrimoine mondial à sa dernière session à Carthagène (Colombie), en décembre 1993, la mission conjointe UNESCO/ICOMOS a préparé et terminé le rapport d'étude sur l'état de conservation de la Vallée de Kathmandu, site du patrimoine mondial.

La mission de contrôle a été effectuée en novembre 1993 ; ses objectifs étaient les suivants :

1. évaluer les activités actuelles et passées en matière de conservation ;
2. étudier l'état de conservation des sept zones comprenant des monuments relevant du site du patrimoine mondial ;
3. vérifier les limites du site par rapport à celles de la date d'inscription en 1979 ;
4. estimer l'aide que peuvent apporter les autorités nationales et municipales ;
5. évaluer les propositions d'amendements à la Loi de 1956 sur la préservation des monuments anciens (4e Amendement).

La mission de contrôle a défini seize domaines à améliorer de manière significative pour maintenir l'intégrité que possédait le site lors de son inscription. La mission a également suggéré une augmentation de l'aide internationale et une présence permanente de l'UNESCO sur le site. Il a également été recommandé que le gouvernement népalais envisage de recommander au Bureau/Comité d'inscrire la Vallée de Kathmandu sur la Liste du patrimoine mondial en péril, afin d'accroître l'aide internationale.

Depuis novembre 1993, les mesures suivantes ont été prises :

1. Des réunions ont eu lieu à l'UNESCO, au début de mars 1994, au cours de la visite du Secrétaire général de la Commission népalaise pour l'UNESCO.
2. L'UNESCO, à la demande des autorités népalaises, a envoyé une mission sur le terrain au début du mois de mai pour aider les autorités népalaises à établir un projet et à suggérer des modifications au 4e Amendement à la Loi de 1956 sur la préservation des monuments anciens. Les recommandations de la mission de contrôle préconisaient en effet de mettre la législation en conformité avec les normes internationales en la matière.
3. L'UNESCO, en étroite collaboration avec les autorités népalaises, organise un séminaire à Kathmandu afin de renforcer les aptitudes locales dans le domaine de la technologie du bâtiment et l'utilisation de matériaux de construction appropriés pour la restauration. Une exposition sur le site du patrimoine mondial de la Vallée de Kathmandu sera également organisée.

4. Deux demandes d'assistance d'urgence, d'un montant de 44.910 \$EU ont été présentées par les autorités népalaises et finalement approuvées par le Président du Comité du patrimoine mondial. Le motif des demandes était d'entreprendre des travaux urgents de restauration dans le **Degu Taleju Mandir** et le **Patuko Agamchhen** situés respectivement à Patan Darbar Square et le long de la limite de la zone monumentale protégée de Patan Darbar. Ces deux demandes étaient bien motivées et avaient reçu l'aval de la mission de contrôle.

Un exemplaire du rapport a été distribué aux parties concernées ainsi qu'aux membres du Bureau.

L'ICOMOS présentera des rapports sur l'état de conservation de certains sites (voir Document de travail WHC-94/CONF.001/bAdd.2).

D. Actions proposées pour 1994-1995 :

Le Bureau est prié de souscrire aux propositions suivantes pour le restant de 1994 et pour 1995 :

- La plus haute priorité sera accordée au suivi et à l'établissement de rapports sur les sites figurant sur la Liste du patrimoine mondial en péril.
- Le Secrétariat présentera un rapport au Bureau, à sa dix-neuvième session, en juin/juillet 1995, sur l'état de conservation de tous les sites du patrimoine mondial en péril, avec une évaluation de l'opportunité de leur maintien sur cette Liste.
- Le Secrétariat, en collaboration avec les organismes consultatifs, continuera à entreprendre un suivi réactif chaque fois qu'il le jugera nécessaire.

Liste des addenda au document de travail WHC-94/CONF.001/3b**WHC-94/CONF.001/3b.Add.1**

Rapports de l'UICN sur l'état de conservation de biens naturels :

- Parc national Sangay (Equateur)
- Réserve naturelle de Srébarna (Bulgarie)
- Zone de conservation de Ngorongoro (Tanzanie)
- Parc national des Volcans d'Hawaï (Etats-Unis d'Amérique)
- Mosi-oa-Tunya/Victoria Falls (Zambie/Zimbabwe)
- Parc national du Banc d'Arguin (Mauritanie)
- Baie Shark, Australie occidentale (Australie)
- Région des Lacs Willandra (Australie)
- Iguaçú (Brésil)

WHC-94/CONF.001/3b.Add.2

Rapports de l'ICOMOS sur l'état de conservation de biens culturels.

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL
CULTUREL ET NATUREL**

BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Dix-huitième session

Paris, 4-9 juillet 1994

Point 5: Examen des rapports de l'état de conservation des biens culturels du Patrimoine mondial: Action de l'ICOMOS

A Rapports de suivi

Lübeck, Allemagne (C 272rev)

A la demande des autorités municipales, une mission de l'ICOMOS (un archéologue urbain et un urbaniste) s'est rendue à Lübeck à la fin du mois de mai 1994 avec pour objet d'étudier les problèmes soulevés par les projets d'aménagement du centre ville. Trois grands sujets de préoccupations ont été identifiés auxquels diverses solutions ont été proposées :

- **Fouilles des vestiges archéologiques**

Lübeck possède un important patrimoine archéologique pour partie enfoui et pour une autre partie érigé au milieu des bâtiments existants. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, un grand nombre de fouilles urbaines et de réhabilitation d'immeubles anciens ont mis à jour des éléments remarquables, en particulier de très belles peintures murales. Ces recherches ont été possibles par le rythme relativement lent du réaménagement urbain du centre historique. Récemment, ce rythme s'est accéléré avec pour conséquence, l'insuffisance des ressources financières et humaines face au nombre des demandes de développement urbain reçues.

La mission a proposé que la législation sur la protection du patrimoine soit modifiée à la lumière des critères des "zones archéologiques importantes" chapitre II de la loi de 1979 sur les "zones archéologiques et monuments anciens" adoptée en Grande Bretagne. Il en résulterait

qu'avant le lancement des travaux d'un programme immobilier, un délai statutaire soit imposé pour permettre que soient menées des recherches scientifiques. Il a également été proposé que la protection légale des monuments historiques soit révisée pour rendre possible la désignation de tous les bâtiments inclus dans la zone de conservation ainsi définie, de façon à échapper au système actuel de désignation et à la lourdeur administrative qui en résulte.

- **Présentation du patrimoine**

La mission a fait des suggestions pour ouvrir au public les vestiges archéologiques qui subsistent in situ dans les caves et autres lieux de la ville mais qui sont aujourd'hui inaccessibles ou s'ils sont déjà visités, pour en améliorer la présentation. Ces changements favoriseront la prise de conscience des habitants de Lübeck quant à la richesse du patrimoine de leur ville et, en conséquence, ils aideront à modifier leur attitude à cet égard.

- **Stratégie de développement**

Un conflit semble exister à Lübeck entre la conservation du patrimoine et le potentiel touristique d'une part et une politique de croissance économique d'autre part. La mission a souligné la nécessité d'une stratégie intégrée qui pourrait satisfaire les deux exigences.

- **Recommandations**

L'ICOMOS recommande que l'on encourage les autorités de Lübeck à réviser leur législation sur la protection du patrimoine afin d'imposer un délai destiné à inventorier le patrimoine de la ville et de mettre en place des mesures pour faciliter l'accès du public à ces importantes découvertes archéologiques et artistiques. Il serait également souhaitable que les autorités cherchent l'aide de spécialistes internationaux de l'urbanisme avec lesquels elles prépareraient une stratégie de développement intégré qui tienne compte des objectifs distincts de la conservation du patrimoine, du tourisme et de la croissance.

Puebla, Mexique (C 416)

Puebla est une ville coloniale nouvelle conçue à partir de 1531 sur un plan régulier dont la rigidité a éclaté aux XVIIIème et XIXème siècles avec, d'une part, l'extension des activités commerciales et industrielles et d'autre part, l'augmentation de la population. Elle conserve un très large panel de monuments élevés entre le XVIème et le XIXème siècles. Puebla a été inscrite sur la Liste du Patrimoine mondial en décembre 1987, au titre des critères ii et iv.

Le Secrétariat a informé le Comité qu'il avait reçu plusieurs lettres faisant état d'un plan de développement urbain conduit par la municipalité de Puebla et pouvant affecter la zone protégée (quartiers de Los Remedios, de La Luz, La Cruz et San Francisco).

Le Comité de Défense du Centre Historique de Puebla, constitué par des locataires et des propriétaires de la ville menacés d'expropriation, a lancé un cri d'alerte auprès d'ICOMOS qui a soumis le dossier à son Comité National Mexicain pour qu'il l'étudie et donne son opinion. Une mission s'est rendue à Puebla en mai 1994. Dans l'intervalle, le Directeur Général de l'UNESCO a envoyé un expert, Giorgio Lombardi, en mission à Puebla afin d'évaluer la portée réelle du-dit projet.

Malgré des démarches précises entreprises auprès de différents acteurs, les renseignements très lacunaires rassemblés par ICOMOS ne permettent pas d'évaluer ce plan de redéploiement urbain.

Il serait souhaitable de savoir à quel point le projet, même s'il n'est pas totalement finalisé, affecte le périmètre protégé au titre de la Convention du Patrimoine mondial. Aura-t-il des aptitudes à se raccorder et à composer avec le tissu urbain ancien? Doit-il devenir un nouveau point de repère pour le paysage urbain tout entier et le redéfinir formellement, rhétoriquement et visuellement? L'implantation de programmes architecturaux touristiques et commerciaux où les centres de gravité sont en principe constitués par des places, ne vont-ils pas nuire à un tissu urbain historique où l'accent était mis sur le réseau des rues? Enfin, la haute élévation probable des nouveaux bâtiments ne va-t-elle pas écraser optiquement les témoins de l'architecture coloniale et détruire des points de vue marquants?

- **Recommandation**

Il serait souhaitable que soient communiqués à ICOMOS le rapport Lombardi, l'intégralité du projet "Angélopolis" ainsi qu'un plan d'implantation du-dit projet à une échelle permettant une évaluation effective.

Vallée de Kathmandu, Népal (C 121)

- **Historique**

La vallée de Kathmandu est inscrite sur la Liste du Patrimoine mondial depuis 1979. Il s'agit d'une inscription multiple qui comporte sept zones de monuments : les places Durbar de Kathmandu, Patan et Bhaktapur, les deux sanctuaires bouddhistes de Swayambhu et Baudhdhanath et les sites hindous de Pashupati et Changu Narayan. Au cours de la réunion du Comité du Patrimoine mondial en décembre 1992 à Santa Fe, l'ICOMOS a porté à la connaissance du Comité la rapidité avec laquelle ce site du Patrimoine mondial se détériorait et les difficultés auxquelles le gouvernement du royaume du Népal devaient faire face. C'est à la suite d'une réunion du Comité International du bois de l'ICOMOS dans la vallée de Kathmandu en novembre 1992 que l'ICOMOS avait pris conscience de la situation. Des rapports de l'ICOMOS et de l'UNESCO ont ensuite été transmis au Bureau du Patrimoine mondial réuni en juin 1993 faisant état des agressions permanentes dont étaient victimes les bâtiments historiques de la vallée de Kathmandu situés dans la zone inscrite sur la Liste du Patrimoine mondial, agressions qui

allaient jusqu'à la démolition de certaines bâtisses. Le Bureau fut favorable à ce qu'une mission ICOMOS/UNESCO examine, au cours du second semestre de 1993, les difficultés rapportées.

Les 10 membres de la mission ICOMOS/UNESCO se réunirent entre le 14 et le 30 novembre. La mission était dirigée par Alfeo Tonello du Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO ; il était accompagné de consultants de l'ICOMOS, David Michelmores (GB) et Surya Sangache (Népal), de Romi Khosla (Inde), Hideo Noguchi (Division du Patrimoine physique de l'UNESCO), du Dr. E. Sekler (Autriche: Président de la campagne de l'UNESCO pour la vallée) et de trois consultants ayant une longue expérience de la restauration au Népal, N. Gutschow (Allemagne), G. Hagmüller (Autriche), et E. Theophile (Etats-Unis d'Amérique).

Un résumé de leur rapport a été adressé à Carthagène pendant la réunion du Comité du Patrimoine mondial en décembre 1993. Alerté par les problèmes soulignés dans ce rapport, l'ICOMOS a proposé que le gouvernement du Népal fasse le nécessaire pour que la vallée de Kathmandu soit inscrite sur la Liste du Patrimoine mondial en péril. Comme lors de cette réunion, toute la documentation du rapport n'a malheureusement pas pu être consultée, le gouvernement du Népal et le Comité ont renoncé à appuyer cette proposition avant d'avoir pris connaissance des documents en question. Le rapport définitif de la mission, avec toute la documentation relative a été terminé en mai ; il circule depuis au sein de l'ICOMOS et de l'UNESCO pour commentaires. Il a également été adressé dans le même but aux autorités népalaises.

- **Résumé des conclusions du rapport de mission**

Le rapport de mission fait la liste des nombreuses difficultés de conservation auxquelles est confrontée la vallée de Kathmandu :

- **démolitions abusives, contrôle inefficace des constructions au niveau national et municipal ;**
 - construction de monuments de grande taille en béton dans la zone inscrite ;
 - démolition non autorisée de monuments ou résidences historiques dans la zone inscrite - le rapport donne des exemples de démolition dans cinq des sept zones de monuments ;
- **manque de ressources techniques et financières pour faire face aux besoins de la conservation:**
 - disparition du savoir-faire et des matériaux traditionnels avec pour résultat la piètre qualité des travaux de restauration ;
 - insuffisance de fonds pour mener à bien les travaux de première urgence et les projets de restauration sur les monuments les plus importants;

- remise à neuf de certains éléments des ensembles religieux (ce qui est en soit une tradition) avec des matériaux et des styles en total désaccord avec les pratiques traditionnelles de construction.

Le rapport de mission fait ensuite deux recommandations fondamentales :

- 1 Révision des limites des sept zones de monuments avec parfois réduction de ces zones pour exclure des régions ayant perdu de leur intégrité et parfois augmentation ou redéfinition pour intégrer avec précision des structures dont la valeur est équivalente à celle de certains autres monuments inclus dans les zones de monuments. Il faut noter que la recommandation de réduire certaines zones de monuments du fait de la disparition ou de l'érosion des valeurs qui avaient justifié leur inscription est plus qu'un ajustement il s'agit en fait d'une exclusion tacite de ces régions qui avaient été précédemment acceptées sur la Liste du Patrimoine mondial.
- 2 Inscription de la Vallée de Kathmandu sur la Liste du Patrimoine mondial en péril ; pas moins de 16 problèmes à résoudre et justifiant d'inscrire cette vallée sur la Liste du Patrimoine mondial en péril ont été identifiés. Les actions à mener pour faire face aux menaces sont diverses et comprennent l'amélioration de la législation, détermination de nouvelles zones, élaboration de plans directeurs, renforcement du Ministère de l'Archéologie, documentation, contrôle des démolitions et techniques de la conservation. Une liste complète des problèmes se trouve en pages 26, 27 et 28 du rapport de mission.

- Conclusions

Le Bureau souhaiterait, en étudiant les actions possibles, aller dans les directions suivantes :

- 1 Placer le site sur la Liste du Patrimoine mondial en péril. En effet, l'ICOMOS pense que le site est menacé du fait de l'impact d'un développement immobilier sauvage et du manque de ressources et de pouvoir du Ministère de l'Archéologie. Les valeurs qui avaient justifié son inscription sur la Liste du Patrimoine mondial ont diminué ;

Bien que les autorités népalaises aient, ces dix-huit derniers mois, fait beaucoup d'efforts (amélioration de la législation, renforcement de la responsabilité de la municipalité en matière de protection) les destructions se poursuivent. Le très récent rapport de David Michelmores (membre de la mission) fait état de dégradations au Baudhanath qui prouvent l'extrême fragilité des sites du patrimoine mondial.

- 2 Observer les réactions des autorités népalaises aux recommandations de la mission. A la lumière des entretiens qui ont eu lieu précédemment, il est clair que l'inscription de ce site sur la Liste du Patrimoine mondial en péril est sujette à caution pour, au moins, trois points de désaccord :

- les limites des zones de monuments telles qu'elles ont été définies pour l'inscription par le Comité en 1979 qui ne correspondent plus aux limites officielles prises en compte, au quotidien, par le gouvernement népalais.
- l'interprétation que le gouvernement népalais donne à l'inscription à savoir que seuls les monuments inventoriés à l'intérieur des zones de monuments appartiennent à la liste à l'exclusion des nombreux bâtiments et résidences pourtant à l'intérieur de cette zone. Or, l'ICOMOS considère que la raison d'être des zones de monuments est précisément d'y inclure toutes les structures bâties et les espaces qu'elles renferment et de protéger ainsi tous les éléments qui constituent l'ensemble.
- l'impact négatif que l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial en péril aurait au Népal.

3 Parallèlement à tout examen destiné à inscrire le site sur la Liste du Patrimoine mondial en péril, il est essentiel que le Comité et ses partenaires cherchent les moyens de renforcer le Ministère de l'Archéologie au sein du gouvernement népalais.

Les efforts doivent être faits pour remédier au climat pessimiste qui pollue les débats relatifs à la conservation de la vallée de Kathmandu.

4 Bien que le rapport de mission offre de nombreux exemples de démolitions, de bâtiments abandonnés, de constructions sauvages intrusives, et de travaux de conservation techniquement inappropriés, il ne fait pas un inventaire complet des lieux précis de ces dégradations. Le Bureau souhaiterait la réalisation d'une étude qui présenterait un panorama complet de la situation du site.

En résumé, l'ICOMOS pense que les réflexions du Bureau seraient optimisées en cherchant quelles actions combinées amélioreraient le mieux les conditions de conservation.

L'ICOMOS s'est entretenu avec les autorités népalaises de la possibilité d'organiser un séminaire destiné aux professionnels travaillant au Népal afin de les sensibiliser aux pratiques et techniques de la conservation adaptées à ce pays. Ce séminaire constituera un premier pas vers l'amélioration du climat qui règne dans le domaine de la conservation au Népal.

Chacun espère que ce séminaire pourra être organisé en relation avec la réunion du Comité d'organisation de la Campagne UNESCO pour la Vallée de Kathmandu afin que ces deux réunions donnent lieu à des discussions constructives avec les autorités népalaises du Ministère de l'Archéologie sur les problèmes soulignés dans ce document et dans le rapport de la mission.

Kizhi Pogost, Fédération de Russie (C 544)

Historique

L'ICOMOS travaille depuis l'automne 1988, soit deux ans avant l'inscription de ce site sur la Liste du Patrimoine mondial, avec les autorités responsables. A l'époque, l'un des Vice-Présidents et officiel de la conservation de l'Union Soviétique, Jonas Glemza avait organisé un symposium international sur le site pour 108 professionnels de la conservation dont le Comité Bois et le Comité Architecture vernaculaire de l'ICOMOS dans le but de réfléchir aux problèmes de la conservation dans ce pays. Les recommandations du Comité Bois de l'ICOMOS ont été adoptées et ont servi de façon informelle à guider les activités dont le site a bénéficié depuis.

Après l'inscription du site sur la Liste du Patrimoine mondial en décembre 1990, il a été confronté à une série de difficultés, au moins à court terme, pendant le transfert d'autorité de l'URSS à la Fédération de Russie. Un grand nombre des problèmes actuels découlent des incertitudes quant au budget, aux priorités et aux responsabilités au sein du nouveau gouvernement tel qu'il est organisé aujourd'hui.

L'ICOMOS a proposé d'organiser une mission en octobre 1992 pour estimer le degré d'urgence et la nature des problèmes du site. Cette mission au cours de l'été 1993 s'est composée de visites de terrain et d'échanges entre un groupe invité composé de huit spécialistes de la conservation de l'ICOMOS, originaires du Canada, d'Allemagne de Norvège et de Finlande et plus de vingt-cinq confrères russes.

Compte-tenu des difficultés de la Russie à payer sa contribution au Patrimoine mondial, aucune aide, ni technique ni financière, n'a été accordée par le Fonds du Patrimoine mondial au site. L'ICOMOS a utilisé une contribution extra-budgétaire du gouvernement canadien qui lui était destinée par l'intermédiaire de l'UNESCO pour combler le déficit à court-terme - l'extrême gravité des problèmes du site n'a pas permis de faire plus. Les recommandations de ce groupe ont été présentées à Carthagène en décembre 1993 au Comité du Patrimoine mondial et acceptées comme pouvant servir de base à des interventions plus profondes de l'ICOMOS en 1994.

L'architecte canadien Andrew Powter, spécialiste de la conservation et membre de l'ICOMOS continue à assurer la coordination des efforts techniques relatifs à la planification des mesures de conservation de ce site. En dépit des encouragements permanents du Comité pour ce projet et d'une nouvelle contribution extra-budgétaire du Canada en 1994 (pour l'ICOMOS par l'intermédiaire de l'UNESCO destinée à financer les dépenses de voyages), le rythme d'avancement de ce projet n'a pas pu être maintenu. Les conditions politiques de la Russie restent difficiles et les ressources financières disponibles sont rares.

- **Situation actuelle**

Au début du mois de mai 1994, Andrew Powter a rencontré à Moscou le Vice-Ministre de la Culture de la Fédération de Russie, M. Mikhail Shvidkoy, ainsi que des membres du personnel du Ministère et des spécialistes russes dont deux membres du Comité national de l'ICOMOS Russie (Makovetskij et Semenova). Son rapport (disponible à l'ICOMOS) présente une vision plutôt positive en dépit de difficultés permanentes ; il apparaît clairement que, ces deux dernières années, les autorités russes ont fait de gros progrès en matière de conservation et de gestion du site : L'amélioration de la législation applicable au site et la nomination d'un responsable - l'architecte Tatyana Vachromeyeva - chargé de la liaison et de la coordination avec les autorités russes sont les deux éléments déterminants de ces progrès.

Les principales conclusions de cette réunion sont les suivantes :

- 1 Pour 1994, l'ICOMOS devrait poursuivre ses efforts d'aide aux autorités russes en clarifiant les conclusions dans quatre domaines bien définis (ingénierie des structures, mycologie, protection contre l'incendie ainsi que gestion et informatisation de la documentation. Ces objectifs exigent des visites de plusieurs experts de l'ICOMOS en été et automne 1994.
- 2 L'idée d'une réunion d'inspection a été repoussée jusqu'à janvier-février 1995. Son objet premier sera la faisabilité de diverses solutions techniques pour l'église de la Transfiguration actuellement à l'étude (le financement extra-budgétaire du Canada de 18.750.000 \$ peut être utilisé jusqu'au 31 mars 1995). L'ICOMOS croit en la signification de cette exceptionnelle construction de bois, d'une extrême fragilité et avec des problèmes structurels très particuliers, suffisant à justifier l'examen de plusieurs solutions par un panel d'experts internationaux.
- 3 L'ICOMOS n'a pas répondu positivement à la demande d'utiliser les rares subsides disponibles à l'acquisition d'équipement en particulier des ordinateurs. L'ICOMOS, en revanche, a commencé à solliciter au nom des autorités, les sources de financement possibles en vue d'acheter des équipements. Ses chances de réussir sont raisonnables. La mission de l'ICOMOS a toujours été d'aider les spécialistes russes à la mise en oeuvre d'un programme de conservation du site équilibré et intégré et non de se substituer à un financement national déficient, tout valable et nécessaire qu'il soit. Cette demande met en évidence les obstacles à une conservation à long terme réussie, obstacles qui persisteront aussi longtemps que le gouvernement russe ne sera pas en mesure de surmonter ses difficultés financières actuelles.

Conclusion

Ce rapport adressé au Bureau n'a qu'une valeur informative et n'attend pas d'action. L'ICOMOS soumettra en décembre au Comité un rapport détaillé qui comprendra une analyse des besoins de conservation du site pour les dix années à venir.

La Cathédrale de Burgos, Espagne (C 316)

Historique

La cathédrale Santa-Maria de Burgos élevée à partir de 1221 et achevée en 1567 constitue une synthèse des différents courants qui animèrent le gothique européen pendant quatre siècles. Elle a été inscrite sur la Liste du Patrimoine mondial en novembre 1984 au titre des critères ii, iv et vi. L'inscription reconnaît que la cathédrale Santa-Maria de Burgos a exercé une influence décisive sur l'évolution de l'architecture et des arts plastiques tant en Espagne qu'en Europe occidentale, qu'elle constitue un exemple éminent d'ensemble épiscopal tout en portant témoignage du génie créateur des architectes et des artisans d'art qui furent attachés à son chantier, enfin, qu'elle est liée de manière indissoluble à l'histoire de la Reconquête et de la formation de l'unité espagnole.

Situation actuelle

Le Comité du Patrimoine mondial à l'occasion de sa 17ème séance à Carthagène (Colombie) en décembre 1993 a pris connaissance des renseignements réunis par les autorités nationales et locales hispaniques confirmant la création d'un Conseil de fabrique pluridisciplinaire rédacteur d'un Plan Directeur définissant les priorités pour tous les travaux de restauration et autres interventions relatifs à la cathédrale de Burgos.

Entre 1989 et 1993, une attention passionnée est portée par la presse régionale castillane au devenir de la cathédrale de Burgos protégée au titre de la législation hispanique des monuments historiques depuis le 8 avril 1885 et au titre de la Convention du Patrimoine Mondial depuis le 2 novembre 1984. L'aggravation manifeste de la dégradation extérieure de la cathédrale de Burgos ainsi que des campagnes de restauration successives entreprises sous l'égide du chapitre métropolitain sans contrôle technique et scientifique de l'état donnèrent lieu à une virulente polémique relayée par les médias régionaux qui firent intervenir l'opinion publique dans ce débat. L'ICOMOS a demandé à son Comité National espagnol de préparer un rapport sur la situation qui sera soumis au Comité du Patrimoine mondial.

Cette controverse s'est déroulée dans une atmosphère politique très tendue liée à l'application des lois de décentralisation qui ont donné lieu à un transfert de compétence en matière patrimoniale du Ministère de la Culture vers les gouvernements régionaux, tout en maintenant un contrôle technique et scientifique de l'état. Soucieux de protéger plus efficacement un patrimoine fragile, le Ministère de la Culture a élaboré en 1990 un Plan National de

sauvegarde des cathédrales hispaniques auquel fut affecté un budget de plus de 140 millions de pesetas. Ce plan, présenté à la communauté internationale à l'occasion d'un colloque madrilène précisément intitulé "Conservation des cathédrales européennes" tend à rapprocher l'Espagne de la dynamique patrimoniale européenne. Il fixe les conditions de la mise en place de programmes prioritaires de restauration pour chaque cathédrale ibérique et celles de la constitution d'un inventaire des objets d'art qu'elles renferment. Ce plan national de sauvegarde dispose également que tout chapitre métropolitain doit créer, dans un cadre légal, un conseil de fabrique pluridisciplinaire qui sera le rédacteur d'un Plan Directeur définissant le contenu des restaurations à venir. Cette condition ne souffre aucune exception et son absence entraîne un gel des subventions statales. Le Ministère de la Culture avait souhaité faire du chantier de la cathédrale de Burgos l'emblème de cette nouvelle politique patrimoniale.

Deux différents conflits ont alors très rapidement surgi: le Chapitre métropolitain s'est montré très réticent à l'idée de créer un conseil de fabrique jusqu'en 1992 et le Gouvernement Régional de Castille et Léon s'est refusé à signer une convention avec l'état qui prévoyait que ce dernier effectuerait seul l'ensemble des études préliminaires aux travaux de restauration et en financerait le coût tandis que le gouvernement régional s'acquitterait de l'ensemble des travaux. Les désaccords survenus entre les différentes parties (Ministère de la Culture, Gouvernement Régional de Castille et Léon et Chapitre métropolitain) ont eu pour conséquence le gel des subventions et le maintien du statu quo pour un bâtiment dont la maintenance exigeait des interventions à court terme.

L'affaire de la restauration de la cathédrale de Burgos reprit une acuité nouvelle en février 1992 lorsque Antonio Mas-Guindal, Sous-Directeur Général du Patrimoine au Ministère de la Culture, affirma que la cathédrale Santa-Maria pourrait être déchu de son titre de Patrimoine mondial si se poursuivaient des actions (de restauration) incontrôlées dans ce monument comme celles qui ont été réalisées ces dernières années. De plus, le Ministère de la Culture décida au même moment de se séparer de Marcos Rico Santamaria qui fut pendant 17 ans l'architecte de la cathédrale.

Après plusieurs années de tergiversation, le Chapitre métropolitain a finalement accepté de constituer en avril 1993 un Conseil de fabrique pluridisciplinaire incluant des représentants du Ministère de la Culture, du gouvernement régional de Castille et Léon, des musées de Burgos, de la Faculté des Lettres de Burgos. C'est Lena Saladina Iglesias, professeur en histoire de l'art au collège universitaire, qui a été chargée des études techniques préliminaires aux travaux de restauration. Parallèlement, la Commission Interministérielle de la Science et de la Technologie a financé durant l'année 1992 une étude d'évaluation de la maladie de la pierre à la cathédrale de Burgos. L'équipe multidisciplinaire et transversale de chercheurs était composée de géologues et de biologistes émanant de l'Institut de Restauration des Biens Culturels, du Gouvernement Régional de Castille et Léon et des Universités de Salamanque et d'Oviedo. C'est à Rosa Maria Isbert, professeur de géologie à l'Université d'Oviedo, que fut confiée la direction de ce projet-pilote qui devait servir de référence pour l'étude des autres cathédrales hispaniques. La recherche d'un équilibre entre l'environnement urbain de Burgos et la conservation de la cathédrale constituait l'axe privilégié de ce programme de recherche. Pour R. M. Isbert, les

vecteurs de dégradation de la pierre calcaire de Hontaria de la Cantera, principal matériau de construction de la cathédrale, sont multiples: pollution atmosphérique, humidité excessive qui engendre des efflorescences, lichens et champignons, le facteur le plus inquiétant étant constitué par une colonie de bactéries.

Les problèmes de coordination des actions et de partage des compétences concernant la cathédrale ont aujourd'hui trouvé des solutions qui ont permis de dégager une réflexion d'ensemble autour du devenir de la cathédrale et d'élaborer plusieurs plans d'actions concrètes.

Un accord de collaboration concernant le cahier des charges des restaurations urgentes a été signé, il y a un mois à peine, entre le Ministère de la Culture, le Gouvernement Régional de Castille et Léon et le Chapitre métropolitain. Il inclut la restauration des tours, des flèches, des crêtes, d'une parties des autels et des vitraux ainsi que des études techniques concernant les problèmes d'humidité et leur traitement. Un budget de l'ordre de 14 millions de pesetas est affecté à ce programme. Des échafaudages ont déjà été installés. Les deux architectes en charge du chantier sont Dionisio Hernandez Gil et Pio Garcia Escudero.

Le département de Petrologie de l'Université d'Oviedo poursuit ses recherches sur la maladie de la pierre. Certains tableaux hispano-flamands des XVème et XVIème siècles sont également l'objet d'une restauration en cours. Le Ministère de la Culture affirme que la cathédrale de Burgos est à l'heure actuelle la cathédrale la mieux étudiée de toute l'Espagne.

Toutes les autres restaurations seront réalisés dans le cadre du Plan Directeur du Conseil de fabrique actuellement en cours de rédaction. Une étude préliminaire a déjà été rédigée. Le Chapitre métropolitain fait appel au mécénat pour effectuer plus rapidement une partie des travaux (concerts). La Fondation Banesto est prête à aider le Chapitre métropolitain en finançant la restauration intérieure de la chapelle du Connétable et la Caisse d'Epargne de Burgos doit participer à une autre campagne de restauration. La Mairie de Burgos continue de protéger l'environnement immédiat de la cathédrale en créant un quartier presque entièrement piétonnier autour de la cathédrale: après la Plaza de Santa Maria et la Rue de la Paloma, c'est maintenant la rue Fernand Gonzalès qui vient de devenir piétonne.

- Recommandation

L'ICOMOS invite le Bureau à féliciter les diverses organisations espagnoles qui se sont engagées à sortir de l'impasse concernant la cathédrale de Burgos. Toutefois, il souhaiterait aussi que ces éléments du projet global, toujours en cours de discussion, soient mis en application dès que possible.

Pour sa part, l'ICOMOS continuera, par l'intermédiaire de son Comité National, à suivre l'avancement du projet dont il fera rapport aux prochaines réunions du Comité et du Bureau du Patrimoine mondial.

Cathédrale et château de Durham, Royaume-Uni (C 370)
Gorge d'Ironbridge, Royaume-Uni (C 371)
Parc de Studley Royal avec les ruines de l'abbaye de Fountains, Royaume-Uni, (C 372)
Stonehenge, Avebury et sites associés, Royaume-Uni (C 373)
Palais de Blenheim, Royaume-Uni (C 425)
Ville de Bath, Royaume-Uni (C 428)
Le Mur d'Hadrien, Royaume-Uni (C 430)
Le Palais de Westminster, l'Abbaye de Westminster et l'Eglise Sainte-Marguerite, Royaume-Uni (C 426)
Tour de Londres, Royaume-Uni (C 488)
Cathédrale, Abbaye Saint-Augustin et Eglise Saint-Martin à Cantorbéry, Royaume-Uni (C 496)

A la demande du département du patrimoine National et avec un financement à hauteur de 50%, le Comité national Royaume-Uni de l'ICOMOS, a suivi les 10 inscriptions sur la Liste du Patrimoine mondial de biens culturels situés en Angleterre. Les rapports complets sont en cours d'élaboration (juin 1994). Les rapports définitifs et les recommandations seront présentés en décembre 1994 lors de la 18ème réunion du Comité du Patrimoine mondial.

B Rapports de sites

Parc national de Kakadu, Australie (N/C 147)

A la demande de l'Australian Nature Conservation Agency, l'ICOMOS a entrepris une mission de trois jours au Parc national de Kakadu en avril 1994. La mission s'est entretenue avec les représentants du propriétaire traditionnel (Aborigène) au sujet du conseil de gestion et a visité plusieurs sites d'art rupestre situés dans le bien. La mission a aussi eu l'occasion d'observer les pratiques de gestion du territoire par brûlis en mosaïques du Service de gestion du Parc, qui suit les usages des propriétaires traditionnels depuis bien 25,000 ans.

La mission a remarqué le haut niveau de compétences dans la gestion du Parc et la large utilisation de pratiques traditionnelles. Il est aussi apparu que toute la zone représentait un paysage culturel d'une grande importance, car elle conserve intacte une forme de gestion du territoire qui n'a survécu qu'en Australie.

Stonehenge, Avebury et sites associés, Royaume-Uni (C 373)

L'ICOMOS et le Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO ont suivi l'avancement de l'aménagement de la région de Stonehenge. La situation actuelle est que les travaux sont interrompus jusqu'à la décision du Ministère des Transports de Grande-Bretagne relative à l'autoroute A303 qui passe dans la partie sud du monument. Deux options sont à l'étude : un grand tunnel souterrain à l'emplacement de la route actuelle (solution préconisée par le English

Heritage et le National Trust) et un nouvel itinéraire au nord du site du Patrimoine mondial (solution proposée par le Ministère des Transports). Une conférence sur le sujet se tiendra le 8 juillet 1994 après laquelle les procédures statutaires nécessaires devraient être adoptées (y compris une enquête publique) sans tarder permettant ainsi au projet d'être réalisé.

C Projets futurs

Projets de suivi en Asie

- Contexte

Compte-tenu du succès des efforts de suivi au niveau régional entrepris par le PNUD en Amérique latine, de l'importance croissante des programmes de l'ICOMOS relatifs aux projets destinés à renforcer les activités de conservation en Asie et les efforts actuels du Comité de Patrimoine mondial pour développer et mettre au point une approche de suivi systématique de tous les sites du patrimoine mondial, l'ICOMOS a lancé l'an passé un projet de suivi en Asie pour les sites du Patrimoine mondial.

- Objectifs

Les projets de suivi, contrairement à l'approche du PNUD en Amérique latine n'a pas pour objectif d'établir des rapports complets de tous les sites de la région. Contrairement au PNUD, l'ICOMOS n'est pas une institution et manque d'une infrastructure qui lui permettrait d'adopter une approche comparable. En revanche, le projet de suivi de l'ICOMOS a pour finalité de tester des modèles de suivi et des outils qui pourraient être adaptables et utilisables pour les sites du Patrimoine mondial en Asie. Ce projet doit, en 1994, apporter des réponses dans plusieurs domaines :

- 1 étude des courants de la conservation dans la région (importance, besoins et problèmes) ce qui présentera le contexte de définition des modèles de suivi spécifiques au site ;
- 2 test des grandes idées présentées dans le projet de rapport de Francis Golding (ICOMOS Royaume-Uni) consultant du Centre du Patrimoine mondial pour le suivi en particulier celles relatives à la possibilité de modification des formulaires d'inscription et celles traitant des liens entre les formulaires d'inscription et le suivi systématique ;
- 3 test d'un certain nombre d'outils de documentation et d'enregistrement destinés à aider plus précisément les sites à déterminer les données basiques du suivi (y compris l'ébauche du manuel "Recording, Documentation and Information Management Guidelines for World Heritage Sites", préparé par Robin Letellier, membre de l'ICOMOS, et

d'autres logiciels de gestion de l'information associant textes, schémas et cartes dont ceux mis au point par le World Conservation Monitoring Centre pour l'UICN et les sites naturels du Patrimoine mondial - le WCMC a offert sa coopération dans ce domaine - et les meilleurs spécialistes de l'ICOMOS sur le sujet ;

- 4 modèle de méthode de suivi qui sera testée par la mission de suivi de l'ICOMOS consacrée aux trois sites du patrimoine mondial au Sri Lanka en 1994 (et peut-être trois autres en 1995). Sur la base de ces expériences, la méthode des missions de l'ICOMOS sera vraisemblablement adaptable à de sites comparables en Asie.

- Rapport d'enquête

Une contribution extra-budgétaire du gouvernement canadien au Patrimoine mondial adressée à l'ICOMOS par l'intermédiaire de l'UNESCO a permis le lancement d'un rapport d'enquête sur les besoins de suivi des sites du Patrimoine mondial. Michelle Guitard, archéologue canadienne et membre de l'ICOMOS, a commencé par visiter 8 sites en Chine et en Indonésie au cours de l'été 1993.

En outre, diverses études ont été demandées, elles devraient donner une vue d'ensemble des besoins et points forts de la conservation en Asie. Ces études ont été préparées par des individus isolés (européens, nord-américains et asiatiques) dotés d'une longue expérience de la conservation en Asie et en particulier des travaux récents sur les sites auxquels le Comité s'intéresse actuellement comme par exemple la Vallée de Kathmandu. Ces études ont été soumises à l'ICOMOS et sont en cours d'édition ; une synthèse est aussi en préparation. Le rapport complet sera disponible lors de la réunion du Comité du Patrimoine mondial en décembre 1994 .

- Mission de suivi au Sri Lanka

En 1993, le gouvernement du Sri Lanka a demandé à l'ICOMOS de se charger du suivi de trois des sites sri-lankais inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial : Anuradhapura (C200), Polonnaruwa (C201) et Sigiriya (C202). Ce projet a pour objet premier de mettre au point un *modèle* de méthode de suivi qui pourrait être utilisé par d'autres pays d'Asie. Il est prévu de tirer les leçons de ces missions et de les associer aux efforts de l'UNESCO dans une recherche de méthodologies de suivi systématique.

La mission sera composée de trois professionnels extérieurs (architecte/ responsable de site, spécialiste du tourisme, archéologue) travaillant avec deux professionnels sri-lankais. Cette mission aura lieu au mois d'août 1994 et durera 2 semaines.

Distribution limitée

WHC-94/ CONF.001/3bAdd.3
Marseille, Juin 1994
Original : Français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL,
CULTUREL ET NATUREL
1972**

**Bureau du Comité du Patrimoine Mondial
Dix-huitième session**

4-9 juillet 1994, PARIS, FRANCE

Siège de l'UNESCO

**SUIVI DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES BIENS CULTURELS DU
PATRIMOINE MONDIAL EN RÉGION MÉDITERRANÉENNE**

**Document préparé par M. Daniel DROCOURT
Coordonnateur du programme
"100 sites historiques" PAM/PNUE**

ALBANIE

BUTRINT

C 570 - Décembre 1992

I - Localisation précise

- a) Pays : République d'Albanie
 b) Etat, province ou région : Région de Saranda
 c) Nom du bien : Butrinti

2 - Données juridiques

- a) Propriétaire : Propriété de l'Etat
 b) Statut juridique : Le bien est protégé par les actes suivants :
 1 - Décret n° 7874 du 23/9/1971 "sur la protection des monuments culturels et historiques et des Biens naturels particuliers"
 2 - Règlement pour la protection des Monuments Culturels et Historiques. 1/6/1972 par le Ministère de l'Enseignement et de la Culture
 c) Administration responsable : Comité Exécutif du Conseil Populaire de la région de Saranda

3 - Identification

a) Description et inventaire

Butrinti s'étend sur la péninsule de Ksamil située au sud de la ville de Saranda et limitée à l'Ouest par la mer Ionienne, à l'Est par le lac de Butrint et au Sud par le canal de Vivar reliant le lac de Butrinti à la mer Ionienne. Les ruines de la ville se situent sur une colline basse à l'extrémité méridionale de la péninsule. La colline de Butrinti, dans sa plus grande partie, se compose d'une formation rocheuse calcaire. Elle a 400 m de long, 200 m de large une hauteur maximale de 45 m à l'extrémité orientale. Presque les trois quarts du périmètre de la ville sont baignés par les eaux déjà mentionnées et seulement une étroite bande de terre la relie à l'hinterland.

Butrinti, qui conserva pendant longtemps sa valeur stratégique, vers la fin du XIVème siècle commence à perdre son importance comme centre habité à cause de sa transformation en une zone marécageuse. Les habitants furent obligés de quitter la plaine et de s'installer sur les collines.

Par ses nombreux monuments, de genres et périodes différents, conservés en bon état, Butrinti illustre son histoire multiséculaire et sert également d'exemple type pour suivre les étapes d'évolution d'une petite ville qui connut une suite ininterrompue depuis la préhistoire jusqu'au bas moyen âge.

Vers les VII-VIème siècles avant notre ère, le sommet de la colline de Butrinti fut entouré de murs. On en trouve quelques fragments faits de grandes pierres brutes où se distinguent des phases de reconstructions postérieures qui vont jusqu'au Vème siècle avant notre ère et qui sont représentées par un mur polygonal. Au début

du III^{ème} siècle avant notre ère la fortification fut élargie occupant une superficie de 4 ha. Les murs d'une largeur de 2,6 à 3,8 m qui, construits en bloc de pierres équarris, présentent de différents appareils et s'étirent sur une longueur totale de 870 m, sont conservés en bon état.

Au haut moyen âge, IX-X^{ème} siècle l'enceinte extérieure de la ville de Butrinti entourait le terrain plat au sud de l'ancienne acropole jusqu'au canal de Vivar. A l'heure actuelle sont conservés des fragments entiers de ces murs munis de tours triangulaires. A l'époque du despotat d'Epire, furent reconstruite l'ancienne acropole et l'enceinte extérieure. Au sommet de la colline fut édifée une forteresse avec un donjon.

Pendant l'antiquité, le centre culturel de Butrinti fut développé sur le rayon méridional de la colline de l'Acropole. Au début se trouvaient là la stoa et le temple dédié à Asclépios, plus tard, au III^{ème} siècle avant notre ère, on y construisit le théâtre et un autre temple. Les monuments qui constituent le centre, attirent l'attention par leur composition asymétrique qui s'harmonise parfaitement avec la nature par une répartition bien étudiée des volumes. Au cours des premiers siècles de notre ère le centre ne subit aucune modification radicale. A cette époque, la scène du théâtre et le temple situé plus bas, furent reconstruits selon les nouvelles exigences. A cet endroit fut construit le principal bain public de la ville.

Le théâtre est le monument le mieux conservé de la ville. De sa cavea subsistent 23 gradins. Les gradins s'appuient sur un blocage traversé d'une série de murs disposés de biais qui de pair aux murs de soutènement latéraux, lui donnent une forme planimétrique quadrangulaire, inhabituelle pour le théâtre contemporain.

Vus comme un document historique important, les 31 inscriptions gravées sur les pierres du théâtre, représentant une grande richesse. Elles datent de la fin du III^{ème} siècle avant notre ère à la fin du II^{ème} siècle avant notre ère et se rapportent à la mise en liberté des esclaves.

Les fouilles archéologiques effectuées seulement dans une partie de la ville, ont mis au jour plusieurs constructions de la période romaine. Il est important de souligner ici trois fontaines monumentales (Nymphaeum), trois bains publics (therme), le gymnase (gymnasium), une grande habitation à péristyle construite au II^{ème} siècle, les vestiges d'un aqueduc d'une longueur de 7 km construit à l'époque de l'empereur Auguste etc.. Parmi ces monuments l'un des thermes et le gymnase sont ornés de mosaïques.

Pour la période paléochrétienne Butrinti se présente particulièrement riche en monuments de culte chrétien. Les plus importants en sont deux basiliques et un baptistère. L'une des basiliques se trouve sur l'Acropole, l'autre dans la ville basse. Cette dernière, nommée "La grande Basilique", construite au V-VI^{ème} siècle représente l'un des rares monuments de ce genre qui est parvenu jusqu'à nos jours avec des murs conservés sur presque toute leur hauteur. Le baptistère situé dans la ville basse, représente l'un des monuments plus réussis de l'architecture paléochrétienne des pays de la Méditerranée.

De la basse période byzantine ont subsisté les vestiges de quelques églises. Un intérêt particulier est offert par une forteresse triangulaire située sur la berge méridionale du canal de Vivar, où l'on remarque cinq périodes de construction depuis le XIV^{ème} siècle jusqu'au XVIII^{ème} siècle.

4 - Etat de préservation / de conservation

a) Diagnostic

Les structures antiques et celles des périodes postérieures jusqu'au XIV^{ème} siècle du centre antique de Butrinti sont, en grande partie, stables. Les éléments structurels tels : fondations, murs, colonnes, arcs, structures en pierres, en briques en mortier de chaux, endommagés par les secousses sismiques sont consolidés ou complétés par parties afin de protéger toute la construction d'un écroulement éventuel. Les travaux de consolidation de restauration effectués après l'étude des éléments

structuraux, des périodes de construction et des caractéristiques des appareils, etc... ont assuré un état stable des ruines.

Ayant en vue les réussites scientifiques actuelles du travail effectué pour la protection, l'étude et la restauration des monuments à Butrinti, on peut mentionner deux facteurs qui constituent un danger éventuel :

- 1- La présence jusqu'à un haut niveau des eaux souterraines qui couvrent dans une mesure considérable les ruines du centre administratif de la ville.
- 2 - La végétation bien développée de la zone.

Ces deux facteurs nuisibles, qu'on ne peut pas éliminer à l'heure actuelle, ont entravé dans une certaine mesure les fouilles archéologiques et les interventions de restauration dans ce centre.

b) Agent responsable de la préservation ou de la conservation

L'Institut des Monuments Culturels.
L'Atelier des Monuments de Vlora.

c) Historique de la préservation ou de la conservation

Les travaux de restauration ont toujours accompagné la consolidation des ruines découvertes récemment. Les travaux de restauration visant à la réfection de l'arc des entrées antiques de la ville ("la porte du lion ") furent entamés en 1961. Des travaux d'anastylose s'effectuèrent à la porte à tours (1975), au mur antique près de la porte "Skea" près d'Agora de la ville.

En 1976 , on entreprit des travaux de restauration dans le secteur du centre de la ville et à la scène du théâtre antique. Les travaux de restauration et de consolidation se poursuivirent pour les objets, du centre au temple d'Asclépios, au temple situé plus haut que le théâtre. Les vestiges appartenant à de différentes périodes de la ville, illustrèrent plusieurs défauts de leur ancien traitement architectonique et complétèrent nos connaissances sur l'architecture de tous les monuments de l'architecture antique et médiévale mis au jour jusqu'à l'heure actuelle.

d) Moyens de préservation ou de conservation

Sur la base de la législation pour la protection de monuments Butrinti est conservé comme centre archéologique avec tous les monuments découverts partiellement ou totalement ou qui ne sont pas encore au jour.

Sur le centre archéologique de Butrinti sont interdites les interventions qui peuvent altérer le contexte archéologique qui s'enrichit davantage par les fouilles archéologiques en cours. Un aménagement plus perspectif des eaux qui nuisent aux monuments, surtout dans la basse zone du centre, près du canal de Vival améliorera sensiblement l'état du monument.

e) Plans de gestion

Les travaux de restauration sur le centre archéologique du Butrinti s'effectuent selon des plans annuels ou quinquennaux en ayant toujours en vue l'état actuel et les valeurs des monuments

5 - Evaluation de l'ICOMOS / Mai 91 - Avril 1992

En mai 1991, l'ICOMOS a recommandé que l'inscription de ce bien culturel sur la liste du Patrimoine mondial soit différée, dans l'attente de vérifier diverses définitions et différents plans visant sa protection, notamment le "large champ visuel" de la zone tampon et le problème d'infiltration d'eau dans le site.

Ces informations ont été fournies par le gouvernement d'Albanie. Le Bureau de l'ICOMOS les a examinées avec attention et a estimé que toutes les exigences de protection ont été satisfaites.

6 - Suivi de l'UNESCO / 100 Sites Historiques - PAM-PNUE -

a - Etat d'avancement - Octobre 1993

Les travaux d'entretien du site de Butrint se poursuivent régulièrement sur l'initiative de l'Institut d'Archéologie - département des antiquités d'Albanie, malgré le manque de moyens financiers et le départ d'une partie du personnel.

Les fouilles archéologiques continuent en collaboration avec plusieurs pays dont la Grèce dans la zone de l'Acropole et un programme de publication des fouilles anciennes est en cours.

Cependant les moyens étant largement insuffisants, la collaboration avec la British Schol de Rome est envisagée.

La conservation et la restauration des monuments, ont dû être limitées provisoirement à l'entretien minimum et à l'accueil des visiteurs très nombreux du fait de la proximité de l'île de Corfou.

Comme le site culturel, le site naturel est lui aussi exceptionnel.

Il est établi à l'extrémité sud-est de la presqu'île de Ksamil, bordé par le lac de Ksamil à l'est et le canal de Vivari au sud : à marée haute, il fait déverser les eaux de la mer vers le lac et l'inverse à marée basse. Le canal servait également en partie, de port dans l'antiquité : les terres plates environnantes étaient ainsi fertilisées ; de nos jours, c'est également une région très agricole (agrumes).

Cette situation géographique qui fait de Butrint un lieu portuaire, agricole, est en fait aussi son handicap. La question du niveau des eaux est un problème permanent. Sur le site, dans les parties inférieures, l'eau recouvre constamment un certain nombre de vestiges au cours de l'hiver (25 cm d'eau) et même parfois le niveau ne rebaisse que très peu au cours de l'été (c'est le cas pour le théâtre, les thermes, le temple d'Esculape et l'ensemble des édifices chrétiens (en particulier pour le baptistère).

Cette situation provient de la conjonction des phénomènes d'effondrement du rivage et du non entretien du drainage de la lagune et du canal. Le niveau général de la côte est remonté de 1,50 à 2 mètres.

Une étude a été réalisée par l'Institut d'Hydrologie de l'Université de Tirana qui a proposé le drainage complet du site. Mais ceci entraînerait en conséquence la destruction du site naturel, de la végétation aquatique, la faune, le micro-système etc., solution de surcroît très coûteuse).

Par ailleurs, le site culturel ne peut se concevoir hors de son contexte naturel dont il est le point de départ. Beaucoup de vestiges restent encore à découvrir, et en particulier le port principal de Butrint ; on ne peut donc pas faire de choix de zones d'assèchement encore.

L'assèchement pur des marais n'est pas non plus sans conséquences majeures : par exemple, le baptistère et ses pavements de mosaïques recouverts de plus de 25 cm d'eau nécessiteraient des mesures de conservation et protection préalables afin d'éviter leur destruction pure et simple à l'occasion du retrait des eaux (moyens humains professionnels et financiers à évaluer : dépose, mise sur chape, abri, musée ?).

b - Plan d'action proposé dans le cadre du Programme d'aménagement côtier de la côte albanaise / PAM - PNUE.

Dans la mesure où les sites côtiers historiques d'Albanie ont été protégés jusqu'à aujourd'hui, il importe, au moment de mettre en place un programme de développement côtier touristique etc.. de bien connaître ce patrimoine pour mieux le gérer. En ce qui concerne la connaissance du site et ses problèmes, les

archéologues et chercheurs du Centre archéologique de Tirana sont compétents et en relation permanente avec l'Université et l'Académie des Sciences.

L'objectif immédiat est de réunir des experts ayant eu à examiner des situations similaires pour définir les conditions de gestion de cette zone, l'UNESCO devant être étroitement associée aux activités.

La finalité recherchée est la création d'un parc archéologique naturel et culturel qui permettrait d'accentuer la protection devant un développement possible et souhaité des infrastructures touristiques.

Le plan de travail retenu comporte l'organisation d'une équipe internationale d'experts, la réalisation du rapport technique et scientifique, la proposition d'un programme de conservation/restauration du site, la rédaction d'un projet de protection et de gestion du site.

Ce programme est prévu pour 1994/1995.

Recommandations :

Il est indispensable :

- de préparer un programme de protection et de gestion du site de Butrint
- de constituer un Comité d'experts (archéologie et environnement)
- d'établir une législation spécifique pour le site
- de faire traduire et mettre à jour l'étude réalisée par l'Institut d'hydrologie de Tirana.

OCTOBRE 1993

FRANCE

MONUMENTS ROMAINS ET ROMANS D'ARLES C 164 - Octobre 1981

I - Localisation précise

- a) Pays : France
- b) Etat, province ou région : Provence-Côte d'Azur Bouches-du-Rhône
- c) Nom du bien : Monuments romains et romans d'Arles

2 - Données juridiques

- a) Propriétaire : Etat, Collectivités, privés
- b) Statut juridique : L'amphithéâtre, les colonnes de la place du Forum,
les restes du Palais de Constantin, le théâtre romain, l'église St-Trophime, les bâtiments médiévaux de l'abbaye de Montmajour, l'église St-Honorat et le cimetière des Alyscamps ont été classés parmi les Monuments Historiques dès 1840. De plus, le quartier ancien d'Arles est secteur sauvegardé (arrêté du 9 août 1966 - décret du 3 mars 1993).
- c) Administration responsable : Ministère de la Culture et de la Communication
Direction du Patrimoine
3, rue de Valois
75042 PARIS CEDEX 01

3 - Identification

- a) Description et inventaire

Les arènes, le théâtre antique, les cryptoportiques, les thermes de Constantin, Vestiges divers, Les Alyscamps, l'église St-Trophime, Abbaye de Montmajour.

4 - Etat de préservation / de conservation

- a) Diagnostic

Les monuments de la ville d'Arles sont dans un état satisfaisant de conservation, et font l'objet des soins attentifs de la Conservation régionale des Monuments Historiques et de la Municipalité.

- b) Agent responsable de la préservation ou de la conservation

Direction Régionale des Affaires Culturelles
21/23, Bd du Roi René
13617 AIX EN PROVENCE

- c) Historique de la préservation ou de la conservation

Les principaux monuments d'Arles ont été restaurés à partir du XIXème siècle. L'église Saint-Trophime fait depuis 1968, l'objet de travaux.

d) Moyens de préservation ou de conservation

Les monuments d'Arles bénéficient des moyens de conservation définis par les dispositions de la loi du 31 décembre 1913. De plus le quartier ancien est protégé au titre de la loi sur les secteurs sauvegardés.

e) Plans de gestion

- Plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé (arrêté du 9 Août 1966 - décret du 3 mars 1993).

5 - Evaluation de l'ICOMOS - Mai 1981

Pas de demande spécifique

6 - Suivi de l'UNESCO / 100 Sites Historiques - PAM - PNUE -

a - Etat d'avancement - Octobre 1991

Le plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé d'Arles est en phase finale applicable depuis 1985 (publié) et opposable aux tiers depuis juillet 1987.

Concernant les mesures de sauvegarde la Municipalité contribue maintenant directement aux travaux. Une opération de mécénat a été initiée avec le World Monuments Fund pour la restauration de l'église primatiale et le cloître de Saint-Trophime.

b - Etat d'avancement des travaux de conservation, restauration et mise en valeur. Octobre 1993.

Plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé d'Arles

Il a été approuvé par décret du 3 Mars 1993. Il comporte un rapport de présentation, un plan polychrome à l'échelle du 1/500 ème, un règlement et des annexes (emplacement réservé, servitudes d'utilité publique, schémas des réseaux d'eau et d'assainissement existants). Tout travail ayant pour effet de modifier les états des immeubles est soumis soit à autorisation dans les conditions et formes prévues pour le permis de construire, soit à autorisation spéciale relevant de la législation générale sur l'urbanisme, soit à autorisation spéciale propre aux secteurs sauvegardés.

Les Monuments :

Les Alyscamps :

- Un important effort a été réalisé par l'Etat et la Ville sur cet édifice depuis 1982. Les travaux ont eu pour objet la restauration des couvertures, des façades, de la crypte et de la chapelle Saint-Genest.

- L'édifice est toujours fermé au public ; la remise en état de l'intérieur est commencée mais n'a concerné que la crypte, la nef et les bas côtés. Les chapelles sont en attente. La mise en place de fourreaux électriques a été effectuée. Un projet d'équipement électrique a été déposé mais n'a pas été programmé.

Une étude préalable a été établie par l'Architecte en Chef des Monuments Historiques pour la mise en valeur globale de l'intérieur.

Elle portera principalement sur la restauration des chapelles et de leur décor, atteint par l'humidité et la dégradation des matériaux. Des recherches et sondages ont été effectués pour mettre en évidence les vestiges du décor peint.

Les Cryptoportiques :

- Aucune réalisation. Étude préalable déposée en juillet 1991.
 - Suite aux infiltrations persistantes de ces galeries, aux désordres qu'elles occasionnent, il est proposé de mettre l'édifice hors d'eau par un système de protection des voûtes avec récupération latérale des eaux dans un drain et évacuation vers l'égout.
- Parallèlement des améliorations pour l'accueil et la circulation des visiteurs pourraient être apportées. Une première tranche devrait être réalisée en 1994, en liaison avec le réaménagement de l'entrée du Museon Arlaten en vue de l'établissement d'un accès Ouest aux cryptoportiques.

Saint-Trophime

- Une grande campagne de restauration de la Primatiale a été engagée en 1987. Elle porte essentiellement sur la façade ouest et la restauration du portail qui en est la partie la plus célèbre et la plus menacée. Les travaux sont programmés sur six années. La dernière tranche est prévue en 1994-1995.
- Le Beffroi de l'église a été restauré en 1991. Des sondages ont été réalisés dans le cloître.
- L'extraordinaire qualité du cloître, son état de présentation et de dégradation imposent une intervention rapide pour éviter la disparition de ce patrimoine. Aucune programmation n'est encore établie pour sa mise en valeur et sa consolidation, ainsi que pour la poursuite des travaux sur les façades, couvertures et intérieur de l'église. Elle est envisagée à compter de 1996, la façade occidentale étant achevée. L'équipe de chercheurs du World Monuments Fund travaille seule actuellement sur le cloître et procède à des relevés et analyses, en liaison avec le laboratoire de recherches des Monuments Historiques.
- Le portail de St-Trophime fera l'objet d'un suivi continu, dans le cadre d'un programme d'entretien, lié à la prévention contre la pollution. Cette intervention pilote mobilise depuis 1987 une équipe de chercheurs et de spécialistes européens et américains et a déjà apporté à la communauté scientifique intéressée par ces problèmes, un grand nombre d'informations liées à la centrale d'analyse de l'air qui a fonctionné de 1990 à 1993 et à la centrale d'analyse des suies et poussières pour le programme en cours 1993/1994.

Les Thermes

- En 1987, la zone Est du Caldarium a reçu une protection afin de mettre hors d'eau les vestiges d'une piscine.
 - Une étude préalable a été déposée en Décembre 1989 pour la consolidation du seul mur médiéval en place, actuellement protégé par des contrefiches.
- Les travaux proposés ont pour objet la reprise des fondations par micropieux et la confortation des parties en élévation.
- La programmation de ces travaux n'est pas assurée pour le moment, le mur restant sans étais.

Abbaye de Montmajour

- Depuis une quinzaine d'année, plusieurs interventions ont permis de remédier aux problèmes de consolidation, de clôture d'équipement et d'accueil. La dernière tranche a été réalisée en 1991 (restauration couverture église Saint-Benoit). Parallèlement le monastère Saint-Maur dont les structures étaient occultées sous des dizaines de m² de ruines et décombres a été dégagé.

- L'État poursuit sa politique de mise en valeur de consolidation et de réutilisation de l'ensemble de l'Abbaye. Une tranche de travaux est prévue en 1994 sur le monastère Saint-Maur afin de mettre hors d'eau les parties hautes et d'améliorer l'accueil au rez-de-chaussée.

Une étude préalable déposée en 1986 était nécessaire pour répondre aux exigences d'entretien et d'exploitation de l'édifice. Aucune programmation n'a été établie sur la chapelle Ste-Croix et sur le Monastère Saint-Pierre.

Ces travaux de l'accueil dans le monastère mauriste concerneront les deux niveaux inférieurs.

Amphithéâtre

- Une tranche de travaux a été engagée pour la restauration de la travée 45 à titre prototype. Elle a été achevée en 1992 à la suite d'aléas qui l'ont retardée, mais le programme prévu reste à parfaire, seule la façade ayant pu être terminée.

- Il y a une programmation d'étude sur l'amphithéâtre pour assurer la consolidation, la mise hors d'eau, la mise en valeur de cet édifice.

L'Église Saint-Blaise

Édifice roman en état d'abandon. Des travaux sont à prévoir pour arracher les figuiers et la végétation qui ont transformé sa couverture en jardin.

Les Remparts

Le rempart antique pose de graves problèmes de stabilité dans la zone qui jouxte l'église de la Major, où des effondrements sont à craindre à la suite de la présence envahissante des arbres qui ont poussé dans les maçonneries elles-mêmes, en limite du jardin. Une étude préalable a été établie pour la consolidation de ces vestiges.

Église des Frères Prêcheurs - (Notre Dame de Confort)

Cet édifice gothique non mentionné sur la proposition d'inscription au patrimoine mondial est mieux connu depuis les reconnaissances archéologiques effectuées en 1990-1991 qui ont permis de dégager des vestiges romains et hellénistiques d'intérêt majeur. La constitution d'une crypte archéologique est envisagée mais non encore programmée. Une étude préalable de consolidation et conservation de la crypte a été établie en 1992.

Cet édifice requiert des travaux très importants en l'état du dépeçage auquel il a été soumis lors de la Révolution. Une intervention déjà considérable a été effectuée entre 1980 et 1990. Beaucoup reste à faire pour rendre cet édifice à la visite et à une réutilisation.

Commanderie de Malte (Ancien Hôtel Sainte-Luce)

Cet édifice du XVI^{ème} siècle qui est très voisin des Thermes repose sur des vestiges antiques reconnus lors des fouilles des années 1980/1990. De très rares vestiges du haut moyen-âge ont été également dégagés. Le sous-sol n'est malheureusement pas visible à ce jour, l'aménagement restant à réaliser, accès, éclairage etc... Une étude préalable a été établie. La programmation reste à définir.

Le Théâtre Antique

Pas d'étude. Pas de programmation, mais des besoins certains en matière de sols.

Recommandations :

Une mention spéciale pour l'effort considérable qui a été consenti par l'Etat et la Municipalité pour les travaux engagés avec des résultats très probants pour la protection et la conservation des monuments.

GRECE

DÉLOS

C 530 - Décembre 1990

I - Localisation précise

- a) Pays : Grèce
- b) Etat, province ou région : Cyclades
- c) Nom du bien : Ile de Délos

2 - Données juridiques

- a) Propriétaire : République de Grèce - Ministère de la Culture
14, rue Aristeidou - 10186 Athènes
- b) Statut juridique : L'île a été déclarée comme site archéologique sous la protection de la Loi n° 5351/32 sur les Antiquités.
- c) Administration responsable : République de Grèce - Ministère de la Culture
21 ème Éphorie de Préhistoire et des Antiquités classiques
10, rue Epaminonda - 10555 Athènes

3 - Identification

a) Description et inventaire

Délos suscite toujours quelque étonnement par le contraste qu'elle produit entre sa célébrité et la petitesse de l'espace qu'elle occupe. L'île n'est qu'une éminence rocheuse de gneiss et de granit de 5 km de long du nord au sud sur 1300 m de large. Le seul point dominant est le Mont Cynthe (112 m) qui s'élève vers le milieu de l'île. Les côtes sont rocheuses et raides. Au nord-ouest il y a une profonde échancrure, le port de Skardana ; au nord-est, une crique, bon mouillage par beau temps. Mais le seul abri pour se protéger de la furie du vent du nord, se trouve sur le flanc ouest, là où le port sacré d'autrefois était protégé par un môle. Le port commercial était contigu vers le sud et plus loin vers le sud la baie de Phourni. Tous ces ports étaient utilisés par les Anciens, mais le port commercial devint le principal centre du commerce. Vers la fin du IIème siècle avant JC, il était bordé de magasins et entrepôts dont une petite partie a été fouillée. Derrière ces entrepôts, sur les pentes du Mont Cynthe, se trouvent les vestiges de la ville elle-même. Une petite partie de l'ancienne cité a été fouillée mais cela n'empêche pas le visiteur d'être impressionné et ému, de voir cette ville antique avec ses routes, ses magasins, ses maisons, dont plusieurs ont deux étages ou plus et sont décorées de statues, fresques, magnifiques mosaïques de sol.

A côté du port Sacré, au creux d'une petite plaine, se niche la précinte sacrée d'Apollon qui comprend trois temples d'Artémis, des époques mycénienne à hellénistique, les trois temples d'Apollon datant du VIème au IVème siècle avant JC, le Thesmophorion dédié à Déméter et Koré, des portiques, trésors et virtuellement des centaines de monuments dédicatoires qui ont été offerts à Apollon par de très riches particuliers ou des villes.

Au nord de la précinte, les lions archaïques, la dédicace aux Naxiens, l'Agora des Italiens, le Lac Sacré, et en allant vers le port de Skardana, on a fouillé quelques

somptueuses maisons de riches marchands de l'époque fastueuse du II^e et I^{er} siècle avant JC.

Contre une colline derrière la ville proprement dite, est situé le théâtre création impressionnante de la fin du IV^e siècle avant JC avec des caractéristiques uniques. Derrière cette colline et la pente raide du Mont Cynthe court une gorge qui est le seul cours d'eau de l'île et sans aucun doute l'ancien et célèbre Inopus. En montant le long de cette gorge au Mont Cynthe, on passe près des temples des dieux syrien et égyptien sur leur terrasse rocheuse, on redescend vers la Grotte qui dût être le temple le plus vénérable et le plus mystérieux de l'île. Depuis, la Grotte, un ancien passage monte au sommet du Mont Cynthe, où l'on a découvert des vestiges d'habitations en hutte circulaire du 3^e millénaire avant JC ainsi que les temples de Zeus et d'Athéna.

Depuis le sommet du Cynthe, on peut voir tout l'horizon mise à part l'extrémité septentrionale de l'île ; le rempart, le port et la ville se voient comme sur un plan. Seul un petit chenal sépare l'île, vers l'ouest, de l'ancienne Rhenée où une partie de la nécropole délienne a été découverte. Dans le chenal, il y a 2 rochers connus sous le nom de Rheumatia "les îles du chenal" ; le plus grand des deux rochers était appelé par les anciens, l'île d'Hekate.

A l'ouest, loin derrière Rhenée, se trouve l'île de Syros. Vers le nord, l'île de Tenos ; au nord-est Mykonos et au sud, apparaissent tantôt loin, tantôt près, les îles de Paros et Naxos.

Au nord-est de l'île, au-delà du temple des Archegetes et des imposantes ruines du gymnase, on trouve l'ancien stade et le quartier du stade qui a quelques caractéristiques que l'on ne trouve pas dans d'autres zones résidentielles. Près de la mer, une des plus anciennes synagogues de Grèce, identifiée par des inscriptions découvertes ici, qui témoigne l'existence d'une véritable communauté juive à Délos depuis le milieu du second siècle avant JC.

4 - Etat de préservation / de conservation

a) Diagnostic

Il y a 3 facteurs principaux pour la détérioration des monuments de Délos : le vent du nord, puissant, l'humidité et la mer. A cela, il faut ajouter d'autres facteurs mineurs de destruction comme les plantes et les lapins. Les résultats de ces actions combinées sont très visibles. Quelques monuments ont des problèmes statiques, les fresques tombent en poudre, les sels s'accumulent sur les mosaïques au point de les couvrir, la surface des marbres se transforme en chaux. Les murs secs, qui ne sont plus protégés par la couche de chaux initiale, exposés aux vents et à la pluie, se désintègrent graduellement.

b) Agent responsable de la préservation ou de la conservation

Ministère de la Culture, Direction de la Restauration et de la Conservation
14, rue Aristidou - 10186 Athènes

c) Historique de la préservation ou de la conservation

La raison principale pour laquelle les monuments de Délos sont plutôt en mauvais état vient de ce qu'après les fouilles, très peu a été fait pour leur préservation. Des maisons importantes ont été couvertes pour protéger principalement les fresques et les mosaïques, mais elles ont été endommagées. Depuis ces dernières années, l'Ephorie essaie de maintenir une conservation continue, discrète, documentée mais ses moyens sont limités en comparaison avec l'étendue du site archéologique et la diminution du personnel.

d) Moyens de préservation ou de conservation

La conservation est financée par le Ministère de la Culture. Il a essayé des méthodes et des matériaux réversibles pour lesquels la recherche continue. Des plans de restauration ont été soumis au Conseil Archéologique Central pour approbation.

e) Plans de gestion

Le plan de développement du site prévoit la construction d'un grand Musée neuf à l'extérieur de la zone archéologique, l'amélioration du confort sur l'île par l'installation de l'électricité, pour encourager le personnel à se sédentariser sur cette île déserte et pour mieux préserver les monuments.

5 - Evaluation de l'ICOMOS - Avril 1990

Mention :

Sensible à la beauté du paysage délien, l'ICOMOS recommande aux autorités grecques de veiller au maintien de la politique du contrôle des flux touristiques dans un site fragile et menacé de surfréquentation, et du principe des visites guidées excluant tout séjour dans l'île qui doit être intégralement protégée, se félicitant de l'absence de structures hôtelières lourdes.

La recommandation concerne également la protection globale des sites de Rhénée, du Petit Rhevmatiari et du Grand Rhevmatiari, indissolublement liés à l'histoire de Délos.

6 - Suivi de l'UNESCO / 100 Sites Historiques - PAM-PNUE -

a - Etat d'avancement -

Les principaux facteurs de détérioration des monuments de Délos sont le puissant vent du nord, l'humidité et la mer. S'il n'y a pas de problème majeur de statique, il y a par contre le problème de conservation de fresques et de sels sur les mosaïques et marbres. Par ailleurs, les murs dont la couche de mortier disparaît sont exposés aux pluies et aux vents, et disparaissent également. Les monuments de Délos sont en mauvais état de conservation parce que, si les fouilles se sont poursuivies depuis plus d'un siècle, peu de dispositions ont été prises jusqu'à une période récente pour leur conservation.

L'activité de protection et de conservation est renforcée depuis 1984 avec l'action du Service Archéologique Régional des Cyclades (directrice/archéologue: Ph. Zaphiropoulou, P. Hadjidakis archéologue). Il assure la conservation et la restauration de l'ensemble du site avec le concours, pour la conservation des mosaïques de D. Chryssopoulos, restaurateur, pour la conservation des peintures murales de I. Tsenghi, restauratrice, tous deux à la Direction de la Conservation du Ministère de la Culture, pour l'étude de la pierre N. Beloyannis, ingénieur/chimiste du Centre de Conservation de la Pierre à Athènes et S. Dascalakis, restaurateur du Service archéologique régional des Cyclades.

Dans le cadre de ces mesures, certaines maisons ont été recouvertes de toitures destinées à protéger les mosaïques et les fresques (Maisons de l'Hermès et du Trident). Des moulages de statues ont été réalisés et substitués aux originaux mis à l'abri dans le musée de site.

Ces travaux sont financés par le Ministère de la Culture.

Depuis 1989, l'Ecole Française d'Athènes a arrêté le programme de fouilles pour se consacrer à l'étude du matériel en vue de publications et a pris en charge la restauration d'un édifice dans le sanctuaire d'Apollon.

b - Etat d'avancement des travaux de conservation, restauration et mise en valeur -

Les matériaux du site sont le marbre (principalement de Naxos), les calcaires durs et tendres, le granit/granodiorite, le gneiss, les tufs volcaniques. Seuls le granit et le gneiss proviennent de l'île.

Dans les années 50 des supports en béton armé ont été construits à la maison d'Hermès. A la suite de la corrosion de l'armature, des travaux ont été effectués entre 1984 et 1988 pour réparer les murs effondrés, les éléments fissurés et les colonnes.

Cependant, la corrosion des armatures continue à évoluer.

La conservation de mosaïques et de peintures murales a été engagée et un drainage du site a été réalisé.

Le programme de conservation de la pierre a commencé en 1988 à Délos.

Les travaux de restauration du site sont actuellement développés sur la Maison du Lac où la citerne a été fouillée et a permis la remise en place d'éléments de colonnes et margelles de puits, la Maison des Comédiens avec assemblage et remise en place des éléments de l'architecture du premier étage par anastylose (les panneaux peints qui la décoraient ont été déposés pour être présentés au musée).

D'autres bâtiments, dont les restaurations sont anciennes, nécessiteraient de nouvelles interventions, avec démontage des restaurations anciennes (1925), dégradées et se dégradant, comme le ciment armé dans le Monument des Posidoniastes. Dans ce même monument, une opération systématique de dépose-repose des sols "*in situ*" est en cours. Le principe est, après relevé systématique pierre par pierre des sols, de les ôter, bâtir une chape, les reposer en place.

- Un important travail de restauration a été accompli en 1990 sur la Fontaine Minoé, dont la colonne centrale a été remontée, permettant ainsi la compréhension de l'architecture et de la fonction du monument.

-Des travaux réguliers d'entretien, desherbages, nettoyages se font, mais l'équipe permanente de l'éphorie sur place est encore très limitée. Elle doit participer simultanément aux travaux de restauration, d'entretien et même de fouilles, comme c'était le cas en juillet 1991 lors de la pose de l'électricité sur l'île. A cette occasion, la réalisation de fouilles dans les tranchées a amené d'inévitables découvertes (voie bordée d'une taverne et d'un habitat), dont il a fallu assumer la direction et la surveillance, en abandonnant momentanément les restaurations en cours dans la Maison du Lac.

- La surveillance du site (5 hectares) et du Musée de site se borne à un personnel très réduit. Or, en saison, de Mai à Octobre, il y a environ 1 million de touristes par jour qui séjournent de 10 h à 13 h (heures d'arrivées et de départs des bateaux).

Les scènes de non respect des vestiges sont courantes (circulation sur les murs, déséquilibre de statues, pillages des mosaïques, fresques et marbres) et imparables avec si peu de personnel. Un certain nombre de maisons, situées un peu à l'écart du Musée, sont fermées au public, les gardiens ne pouvant être disponibles pour venir les ouvrir.

- Un dossier complet de bilan des restaurations a été publié, par Ph. Zaphiropoulou, en 1991 (Bibliothèque de la Société Archéologique, Athènes, n° 114, avec photographies).

-En ce qui concerne les plans d'aménagement, la fiche du Patrimoine Mondial mentionnait un projet de grand musée plus à l'est sur le site. Des demandes de précisions, de la part de l'Unesco, ont abouti à une détermination plus précise du lieu à retenir et à des fouilles, sous forme de sondages, sous la direction de Ph. Zaphiropoulou. Les sondages ont révélé que ce terrain était pratiquement vierge d'occupation et pouvait convenir pour ce grand projet de Musée avec ateliers de restaurations, études, réserves, stockage et présentation décente, l'actuel musée s'étant avéré insuffisant.

Cependant, les financements sont manquants et le projet de musée est en suspend.

Malgré la protection au titre de la Loi sur les Antiquités, la Municipalité de Mykonos doit organiser un concours pour l'attribution de pâturages sur l'île de Délos.

Les travaux seront désormais dirigés par le nouveau Comité de Délos avec comme objectifs prioritaires le transport des lions en site abrité, la restauration du théâtre, la consolidation de la maison de granit et de la grotte d'Hercule.

Recommandations :

Du fait de l'importance du site de Délos, il est indispensable de renforcer en personnels l'équipe chargée de la conservation, de l'entretien, de la protection et de la gestion de l'ensemble de l'île.

Le travail permanent effectué sur les collections archéologiques déposées dans l'actuel musée constitue une bonne préfiguration pour le futur grand musée archéologique de Délos.

La prévision d'affectation de terres sur Délos à des fins de pâturages par la Municipalité de Mykonos est en contradiction avec une bonne protection du site archéologique. L'Unesco doit exprimer son indignation.

JUILLET - OCTOBRE 1991 - MAI 1994

GRECE

ANCIENNE VILLE ET HERAION DE SAMOS C 595 - Décembre 1992

I - Localisation précise

- a) Pays : Grèce
- b) Etat, province ou région : Province de Samos. L'île de Samos est située en Egée orientale
- c) Nom du bien : Pythagoreion : La ville ancienne s'appelait Samos le village moderne était connu sous le nom de Tigani, et depuis 1955 Pythagoreion.
Heraion : les habitants ont appelé le sanctuaire et la zone alentour "Kolona".

2 - Données juridiques

- a) Propriétaire : République hellénique
Ministère de la Culture, 14 rue Aristeidou - 10186 Athènes
- b) Statut juridique : Pythagoreion et ses alentours fut déclaré site
zone de protection de 500 m autour des murs de fortification de l'ancienne cité) protégé par les lois suivantes :
- 1- la loi 5351/32 relative aux antiquités
 - 2- la loi 408/18.9-63 Gazette Gouvernementale
 - 3- la loi 598/30.8.84 Gazette Gouvernementale
- L'Heraion a été déclaré site archéologique, avec zone de protection de 2 km autour de la clôture du sanctuaire, protégé selon les lois :
- 1- la loi 5351/32 relative aux antiquités
 - 2- la loi 635/30.9.69 Gazette Gouvernementale.
- c) Administration responsable : République Hellénique - Ministère de la Culture
Ephorie de Préhistoire et Antiquités classiques
10 rue Epameinonde - 10 555 Athènes Grèce

3 - Identification

- a) Description et inventaire

L'ancienne ville de Samos a été fondée près du port bien protégé qui se trouve entre la colline de Kastro et la montagne d'Ambalos, sur la côte nord-est de l'île, en face de la côte de l'Asie mineure. A l'ouest, nord et est existe toujours en très bon état, une partie de la fortification de l'époque archaïque à l'époque hellénistique. Le port de Samos était le plus important de l'antiquité. Les entrepôts artificiels, dont une grande partie existe encore et peut être vue sous la jetée moderne, représentent une des constructions les plus abouties du VI^e siècle av JC. A l'ouest, près du port,

subsiste une partie de la fortification byzantine, avec des tours et un système de drainage des eaux de pluie. Sur la colline de Kastro, subsiste une villa romaine, dont une partie fut transformée très tôt en basilique chrétienne, au Ve siècle. Les fouilles ont mis en lumière une grande partie du réseau des rues, les aqueducs, égouts, bâtiments publics, sanctuaire d'Aphrodite, l'Artemision (VIe siècle av JC), le sanctuaire de Déméter, l'Agora, les Thermes romains, le Gymnase, la palestine, le stade, ainsi qu'un certain nombre de maisons helléniques avec de belles mosaïques de sol. Au sud-ouest de la cité, subsiste une partie des 2 basiliques chrétiennes précoces.

Le tunnel de Eupalinos, long de 1040 m, assurait l'eau pour la ville. Il fut construit au VIe siècle av JC par l'Ingénieur Eupalinos de Mégara et constitue un des plus importants chefs d'oeuvre techniques de toute l'antiquité méditerranéenne.

Les anciens cimetières des périodes géométriques à la première période chrétienne, ont été découverts à l'ouest et au nord de la ville.

La cité était reliée à l'Heraion par la voie sacrée, dont une partie a été découverte.

Dans la zone du sanctuaire, on peut voir les vestiges d'un grand temple d'Hera, son autel, les temples de différentes divinités, des stoas, bases de statues votives, ainsi que des vestiges de basiliques du Ve siècle av JC situés sur l'ancien temple d'Hera.

4 - Etat de préservation / de conservation

a) Diagnostic

Les monuments de Samos présentent d'importants problèmes statiques dus au paysage et à la corrosion des matériaux de construction. Les autres raisons de la détérioration des monuments sont l'humidité et la mer.

b) Agent responsable de la préservation ou de la conservation

Ministère de la Culture
Administration de restauration - Conservation
14 Aristeidou - 10 186 Athènes

c) Historique de la préservation ou de la conservation

Nous pouvons dire qu'aucun travail réel n'a été entrepris pour préserver ou restaurer les monuments, en dehors d'interventions simples, c'est-à-dire, couverture des mosaïques, mais il y a une recherche continue de méthodes adaptées à la conservation et la restauration des monuments.

d) Moyens de préservation ou de conservation

Les travaux de conservation/restauration sont financés par le Ministre de la Culture et les Programmes relatifs soumis pour approbation au Conseil Archéologique central.

e) Plans de gestion

Les projets futurs sont :

- 1- Création d'un Musée archéologique à Pythagoreion
- 2- Conservation et couverture des sols de mosaïques de tous les bâtiments publics et villas.
- 3- Fixation et restauration du Château de Lycurgne Logothetis.
- 4- Conservation des Monuments de Heraion
- 5- Conservation/restauration du premier cimetière chrétien
- 6- Création du parc archéologique de Pythagoreion, incluant la zone du tunnel d'Eupalinos, l'aqueduc romain, les villas, les bâtiments publics, l'Artemision, le

Thesmophoreion, le sanctuaire de Cybèle, le Nymphaion, le théâtre l'Agora et les cimetières.

7- La fouille aménagement et développement de la zone des installations gymniques (stade, Palestre, gymnase)

8- Le soutènement de la toiture et des bords du tunnel d'Eupalinos

5 - Evaluation de l'ICOMOS

Mention :

Comme tous les sites du littoral, il est en permanence menacé par les conditions de l'environnement naturel et il faut espérer que le projet de musée archéologique et les activités de conservation qui y sont associées seront mis en place rapidement. Le gouvernement grec devrait aussi fournir des garanties quant à l'introduction de mesures de protection de l'environnement naturel du site.

6 - Suivi de l'UNESCO / 100 Sites Historiques - PAM-PNUE -

a - Etat d'avancement -

La ville moderne est construite sur l'antique ville de Samos qui était très riche et très étendue dans l'antiquité (bien plus que le village actuel). Cependant, l'actuel village se développe rapidement pour des raisons de tourisme et les faubourgs de village qui étaient des champs occupés par les ruines antiques deviennent urbanisés. Il existe en principe une zone de protection de 500 mètres autour des monuments. En pratique ce n'est pas appliqué : exemple de l'hôtel Asterias contre l'Aqueduc qui vante même son établissement avec cet argument.

La petite équipe locale de l'Ephorie doit faire face à des demandes croissantes de constructions, ouvrir des sondages pour prouver l'existence des ruines sans pouvoir réaliser complètement les fouilles archéologiques faute de personnel. Depuis 1982 il y a eu 70 terrains à fouiller.

En 1992 l'équipe a été renforcée. Le Ministère de la Culture essaie d'acheter systématiquement les terrains archéologiques en particulier dans la zone située entre le Tunnel d'Eupalinos et la mer.

Il est nécessaire de créer un musée à Pythagorion. Les réserves de l'actuel local sont saturées et elles recèlent des pièces extraordinaires. Un grand terrain a été acheté par le Ministère de la Culture pour y construire le Musée, mais malheureusement il est extrêmement riche en vestiges archéologiques en place et nécessite une importante fouille programmée.

Le Tunnel d'Eupalinos est en travaux depuis 1986 avec nettoyage des infrastructures. L'accès sur toute sa longueur a pu être rétabli après les travaux de recherches scientifiques et l'installation de barres de sécurité posées au-dessus de la canalisation hydraulique.

b - Etat d'avancement des travaux de conservation, restauration et mise en valeur -

Les matériaux utilisés à l'Héraion sont le marbre blanc à cristaux fins, le calcaire tendre (parfois marneux), la travertine et la péridotite. Les Thermes comportent également de la brique et le Tunnel d'Eupalino est construit dans des roches sédimentaires et métamorphiques. On note les symptômes de détérioration en provenance de la mer sur les parois du Tunnel et les deux autres ensembles.

Les sols ont été largement modifiés autour du Pythagorion et des Thermes où des puits ont été creusés ainsi qu'à proximité de l'Héraion où l'aéroport a été construit en bordure du site. Les décollages des avions occasionnent des vibrations extrêmement désastreuses pour l'équilibre des structures, d'autant plus que l'augmentation de fréquentation par les gros charters est en constant développement.

Des travaux de restauration ont été menés en 1979 sur les Thermes par l'Institut Archéologique Allemand d'Athènes (architecte : W. Martini).

L'Héraion n'a pas encore fait l'objet d'interventions importantes. Le monument principal du site, le Grand Temple de Héra a été intégré dans le programme de la Commission Européenne pour une étude structurelle (colonnes), géotechnique (fondations), de la conservation de la pierre (marbre local qui se délite par plaques croûteuses et cassantes) et de l'environnement (extension de l'aéroport). Ces travaux sont menés sous la responsabilité du Service Archéologique Régional des Cyclades et de Samos (archéologue : Ph. Zaphiropoulou) et du Centre de Conservation de la Pierre du Ministère de la Culture (ingénieur-chimiste : N. Beloyannis) avec le concours de l'Institut Archéologique Allemand d'Athènes (architecte : H. Kienast).

Les travaux d'aménagement du Tunnel d'Eupalinos pour la préservation du monument et la sécurité des visiteurs, ont été réalisés par le Service Archéologique Régional des Cyclades et de Samos (architecte : G. Lachanidis) et l'Institut Archéologique Allemand d'Athènes (architecte : M. Jantzen). Le projet d'aménagement d'une nouvelle voie périphérique en contre bas du Tunnel semble avoir été abandonné. La nouvelle proposition due aux Services de l'Etat et après consultation du Conseil Archéologique a été localisée derrière la montagne, au-delà de la sortie nord du Tunnel et reliée à la route desservant la ville principale.

Pour le Pythagorion, un projet de parc archéologique est à l'étude.

Recommandations :

Devant le danger que représente l'intensification du trafic aérien sur l'aéroport de l'île de Samos, il convient de **rechercher un site plus approprié** pour un développement touristique prévu très important.

L'importance des témoignages archéologiques découverts nécessitent l'agrandissement et l'amélioration des lieux de conservation des oeuvres d'art et matériels divers issus des nombreuses fouilles archéologiques.

La continuation des constructions dans la zone du Pythagorion devrait être stoppée (hôtel Astérias) en application de la loi sur les antiquités et de la zone de protection autour des monuments et les plus récentes extensions démontées.

JUILLET 1992 - JUIN et DECEMBRE 1993

ITALIE

PIAZZA DEL DUOMO A PISE C 395 - Décembre 1987

I - Localisation précise

- a) Pays : Italie
- b) Etat, province ou région : République Italienne - Toscane - Pise
- c) Nom du bien : Piazza del Duomo (Piazza dei Miracoli, Place des Miracles)

2 - Données juridiques

- a) Propriétaire : - Oeuvre de la Primaziale Pisana, Piazza del Duomo, Pisa
- Municipalité de Pisa, Mungarno Gambacorti, 1 Pisa
- b) Statut juridique : Personne morale de droit public régit par la loi 1089 du 1/6/1939. Accessible au public.
- c) Administration responsable : Oeuvre de la Primaziale Pisana - Municipalité de Pisa

3 - Identification

a) Description et inventaire

L'ensemble de la Piazza del Duomo comprend d'église cathédrale de Santa Maria Assunta, le Baptistère, le Campanile (ou Tour penchée) la Campo Santo Monumentale, l'édifice de l'ancien hôpital (aujourd'hui siège du Musée des Sinopie).

L'ensemble de la place comprend aussi la partie du mur d'enceinte qui entoure la ville au Nord et à l'Ouest. Le plan de la Cathédrale est en croix latine ; il y a cinq nefs, mais l'abside ne répond qu'à la principale ; un transept à trois nefs, une coupole de section ovale ; la façade est caractérisée par le jeu de quatre galeries en loggias qui s'ouvrent derrière de fines colonnes. A l'étage inférieur l'on voit trois portes de bronze sur la façade et une sur le côté.

A l'intérieur se trouvent des peintures sur panneau et sur toile, des sculptures en pierre, en bronze et en bois, des ornements du culte textiles et métalliques.

Le Baptistère fût conçu sur plan circulaire avec un décor qui répond à celui de la Cathédrale. A l'intérieur se trouvent des sculptures en pierre.

La Campanile est une tour cylindrique ceinte de galeries à loggias sur le modèle de la cathédrale ; elle possède une forte inclinaison à sud-est.

Le Campo Santo a une forme rectangulaire avec des arcades aveugles à l'extérieur et des baies quadriforées à l'intérieur ; il contient des fresques détachées et des sculptures en pierre.

Le Musée des Sinopie, quadrilatère en terre cuite et en pierre contient des "sinopie" des fresques du campo Santo.

Remparts de l'époque médiévale en pierre, avec deux portes et une tour dite de l'Agneau.

4 - Etat de préservation / de conservation

a) Diagnostic

Cathédrale : corrosion des pierres et des marbres du revêtement extérieur ; corrosion et altération des portes de bronze.

Baptistère : Corrosion de la pierre et des marbres du revêtement extérieur ainsi que de la sculpture de bronze située au sommet de la coupole.

Campanile : augmentation lente et progressive de l'inclinaison par rapport à l'axe vertical.

Campo Santo : corrosion et altérations des sculptures externes du revêtement en marbre et des sculptures architecturales des baies quadriforées internes. Les fresques se trouvent dans un état de dégradation assez important (elles ont été détachées après l'incendie de 1944 et placées sur supports)

b) Agent responsable de la préservation ou de la conservation

Ministero per i Beni Culturali e Ambientali, Soprintendenza
Beni A.A.A.S pour les villes de Pisa, Livorno, Lucca et Massa carrara (Lungarno
Pacinotti, 46 Pisa)

c) Historique de la préservation ou de la conservation

Cathédrale : après l'incendie de la fin du XVIème siècle, le plafond à caissons en bois doré a été reconstruit, les parois ont été revêtues de peintures marouflées, la chaire ainsi que d'autres monuments sépulcraux ont été construits.

Dans le courant du XIX ème siècle plusieurs éléments de décoration sculptée ont été remplacés.

Campanile : actions de consolidation des fondations après la 2ème guerre mondiale

Campo Santo : après les bombardements et l'incendie de 1944, la couverture à chevrons a été refaite, les fresques et les sinopie ont été détachées et appliquées à nouveau sur support. Une partie des sinopies a été restaurée depuis 1970. Des restaurations s'avèrent nécessaires sur les fresques déjà détachées. Il st aussi très urgent de réaliser une révision de la structure architecturale et des décorations sculptées, ces dernières ayant été déplacées et altérées à plusieurs reprises.

d) Moyens de préservation ou de conservation

Comme tous les monuments et les oeuvres d'un intérêt historique et artistique des institutions privées ou publiques.

e) Plans de gestion

Pas de document remis

5 - Evaluation de l'ICOMOS - Décembre 1986

Pas de demande spécifique.

6 - Suivi de l'UNESCO / 100 Sites Historiques - PAM-PNUE -

a - Etat d'avancement - Octobre 1993

En même temps que s'écroule en 1988 la Tour de Pavie, le Gouvernement italien nomme un Comité Technique et Scientifique dans le but d'évaluer le degré de sécurité de la Tour de Pise. Celui-ci recommande la fermeture aux visiteurs (février

1990). Une disposition légale entre en vigueur le 30 novembre 1990 (loi n° 260) pour permettre de prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde du monument. Sur cette base, en février 1991 est créé, auprès de la présidence du Conseil des Ministres un Comité international mandaté pour décider et agir.

Activité du Comité

Le Comité a tout d'abord lancé une série d'enquêtes, mesures et études destinés à intégrer les connaissances déjà disponibles.

Pour ce qui concerne le sous-sol, ont été exécutées et sont encore en cours les déterminations des caractéristiques physicomécanique des terrains, en adoptant des techniques très perfectionnées comme par exemple la mesure des caractéristiques d'électroosmose des argiles (mesures *in situ* de la perméabilité, étude de régulation de la nappe, enquêtes intéressant des niveaux profonds jusqu'au-delà de 100 mètres par rapport au niveau de surface.

Pour ce qui concerne la structure de la Tour, une surveillance continue a également été mise en place.

Le premier thème de recherche concerne les enquêtes de type archéologique effectuées pour la zone de proximité de la Tour. C'est ainsi qu'a été reconnu l'importance de la couche archéologique qui se développe sous la place pour une profondeur jusqu'à 2,50 m.

La présence de structures superposées d'époques hellénistique et romaine, jusqu'au Haut Moyen-âge est confirmée dans la zone à caractère marécageux où s'élevaient une église, un palais de l'Echêvé et un baptistère. Après la création du complexe monumental actuel et à partir de la seconde moitié du 14^{ème} siècle jusqu'à la période moderne, toute la zone a été réaménagée plusieurs fois.

Outre les enquêtes archéologiques ont été développées celles d'archives destinées à recueillir de façon exhaustive les informations historiques : l'objet de la recherche a concerné la personnalité des architectes qui ont conçus le monument, les techniques de travail des pierres de taille utilisées, l'organisation des chantiers, la nature des mortiers et des autres matériaux employés, les procédures de construction et types d'échafaudages et de passerelles pour les ouvriers, ainsi que les systèmes de transport et de levage des matériaux au fur et à mesure qu'augmentait la hauteur de la Tour.

Il a été également recherché sur le monument les traces des interventions de consolidation, de substitution ou de restauration et leur époque précise en particulier pour ce qui concerne l'ossature des loggias (chapiteaux, colonnes).

Simultanément, a été exécuté un relevé aérophotogrammétrique de la place enregistrant les côtes du terrain et celles de couverture des édifices ainsi que des photos aériennes à rayon infra rouge pour l'inspection du sous-sol archéologique.

On a ensuite procédé à un relevé de la Tour avec des méthodes directes et photogrammétriques pour disposer de toutes les données numériques et graphiques, relatives à la géométrie et la configuration de l'édifice.

Cet effort considérable de recherche contribue de façon déterminante à définir l'état de conservation des diverses parties en précisant les altérations de la structure (cadre de déformation et de fissuration), les matériaux constitutifs (pierres, mortiers etc.) et les couches de finition ainsi que leur interrelation.

Cet ensemble d'information permet de simuler les diverses hypothèses d'évolution structurelle.

Dans le même temps, après une phase initiale d'études de la documentation existante, le Comité a exécuté une première série de calculs et analyses de l'état de tension et déformation existant dans le sous-sol et dans la Tour. C'est alors qu'il est apparu nécessaire de prévoir des interventions de stabilisation pour les terrains de fondation et pour la sécurité générale de la construction, permettant de réduire les

risques de dégradation et d'étudier avec une plus grande tranquillité des solutions définitives.

Au préalable, il a été vérifié que l'opération de restauration ne soit pas destructive et soit réversible, que les méthodes et les techniques adoptées soient acceptées et expérimentées selon l'article 10 de la Charte de Venise.

Le Comité a estimé indispensable de lancer d'urgence une intervention de sauvegarde et a fait étudier un cerclage des sections les plus dangereuses avec des câbles d'acier protégés par des gaines de matière plastique. Cette intervention a été définie et approuvée par le Comité au début de 1991 mais seulement réalisée au printemps 1992.

L'étude de cette intervention a nécessité le développement d'un modèle numérique sophistiqué à éléments finis du sous-sol de la Tour, au moyen duquel ont été effectuées des analyses et des simulations des différentes interventions examinées. Elle a conduit à définir et à approuver une intervention consistant à disposer sur le redan de fondation, du côté nord, un poids de plusieurs centaines de tonnes (jusqu'à 700) réalisé avec des pains de plomb.

Pour l'intervention définitive, le Comité a retenu la solution consistant en une diminution d'environ un 1/2 degré de l'inclinaison de la Tour, une telle décroissance réduisant à des valeurs acceptables les efforts maximum dans les murs et devant arrêter les déformations dans le sous-sol.

Il y a également à l'étude un système de régulation des nappes profondes qui puisse mettre à l'abri tous les monuments de la *Piazza del Duomo* des effets des pompes effectués depuis les puits profonds, à usage d'irrigation, industriel et d'eau potable dans toute la plaine pisane.

Le projet définitif de restauration indiquera les solutions techniques aptes à éliminer les causes de la dégradation physique du parement de pierre du tambour et des parties de galeries (chapiteaux, colonnes, petites consoles etc.). L'objectif est également la conservation de la "patine du temps", produit par le processus naturel évolutif tout en éliminant les signes d'altération dus à des faits non naturels et accidentaux. Les mesures de caractère préventif et les normes techniques pour l'entretien permanent et la protection selon l'article 4 de la Charte de Venise devront être prescrites. De même des solutions aux problèmes de la conservation des éléments de marbre extérieur, et en particulier, des rares éléments sculptés d'origine et de ceux qui ont été remplacés dans les siècles passés sont à décider.

b - Etat d'avancement des travaux de conservation, restauration et mise en valeur - Juin 1994

Le relevé photogrammétrique de la *Piazza Del Duomo* a été engagé sur la base d'un cahier des charges établi par l'expert désigné en Mai 1991. La Société I G N France International a été retenue en Septembre 1991. Le travail a été effectué en Mai-Juin 1992 puis devait suivre la réalisation d'un modèle numérique, opération également effectuée. Cependant, la transmission pour mise au point d'un programme graphique pour chaque étage ne semble pas avoir été faite.

L'opération de surcharge de la face externe nord de la Tour a été menée à bien.

La mise en place du cerclage des deux premiers étages a eu lieu.

Cependant, le Comité renouvelé par deux fois arrive en fin de mandat le 30 juin 1994 et les financements prévus par l'administration italienne sont très en retard dans leur affectation.

Recommandations :

Il convient de poursuivre et de mener à terme l'opération de programme graphique pour chaque étage de la Tour devant faire suite aux prises de vue, restitution, radioscopie et description géométrique précédant l'établissement du modèle numérique., le document final prévu étant indispensable pour guider les futures décisions de travaux.

SENEGAL

ILE DE GOREE

C 26 - Septembre 1978

I - Localisation précise

- a) Pays : Sénégal
- b) Etat, province ou région : Région du Cap-Vert
- c) Nom du bien : Ile de Gorée

2 - Données juridiques

- a) Propriétaire : Etat Sénégalais
- b) Statut juridique : Bien classé monument historique
Arrêté n° 012 771 du 17 novembre 1975
Arrêté n° 006876 du 18 août 1991
- c) Administration responsable : Commune de Dakar sous l'autorité du Gouverneur de la Région du Cap-Vert

3 - Identification

a) Description et inventaire

L'île comprend 9 secteurs (et 2 sous-secteurs) de surfaces sensiblement équivalentes formant des unités cohérentes.

Ces secteurs ont généralement des caractéristiques différentes par la topographie, les implantations des constructions ou l'échelle des espaces libres.

1 - Secteur du Palais : C'est l'aire centrale de l'île, aboutissement de tous les cheminements

2 - Secteur de la batterie Nord : Pôle extrême au nord de l'île, il est constitué par le Fort et son esplanade .

3 - Secteur du Castel : Pôle extrême au sud de l'île, il est constitué par le plateau basaltique et occupé par les fortifications et les citernes. Ce pôle est le pendant du précédent par rapport à l'aire centrale et constitue le point culminant de l'île.

4 - Secteur des Antilles : Zone d'habitat le plus ancien de l'île (avec 5), au cadastre le plus serré. Le coeur de cette zone est excentré et constitué par l'église Saint-Charles et sa place

5 - Secteur du Jardin d'Orange : Il comporte un vaste jardin en position centrale entouré de maisons souvent en ordre continu.

6 - Secteur de Boufflers : Zone d'habitat peu dense, plus ruiné et plus récent. Caractérisé par la présence de la plus vieille mosquée du Sénégal

7 - Secteur de la marine : Il est constitué par une occupation ancienne de la marine (1864) qui entraîna une implantation volontariste et une absence de cadastre d'habitat. Largement ouvert sur la mer, il demeure isolé du système circulatoire de l'île.

8 - Secteur de la Compagnie : Construit à l'emplacement du fort Saint-François, ce quartier possède un cadastre serré et donne accès sur les berges est et ouest de l'île. De nombreuses restaurations ont été faites avant l'inscription.

9 - Secteur des Fontaines : Ce quartier est situé sur le flanc nord du Castel, dont la topographie est une pente très accusée d'orientation nord-est. Le cadastre d'origine extrêmement serré a été bouleversé par des bâtiments militaires. Dans l'ensemble, les constructions de ce secteur ont été mentionnées très délabrées.

10 - 11 - Sous-secteurs des boucaniers et des rampants : Ces sous-secteurs dont des quais construits sur les retranchements (plan de 1723). Les constructions bordant ces quais sont en ordre continu.

4 - Etat de préservation / de conservation

a) Diagnostic

Le classement opérationnel des bâtiments de l'île permet de les regrouper en trois catégories :

a) - Les bâtiments à conserver avec peu ou pas d'intervention :

Les restaurations (ou indication à restauration) par leurs propriétaires devraient porter sur :

- la nature ou l'état des peintures sur murs et menuiseries
- la nature ou l'état des enduits, dans les façades exposées à la mer
- la suppression ou l'habillage de certaines couvertures, en fibre ciment, acier galvanisé ou dalles en béton armé.
- la restauration de balcons constitués que par leurs solives et consoles (absence de garde-corps et planchers).

b) - Les bâtiments à restaurer en fonction de leur intérêt architectural :

Opérationnellement, trois phases ont été distinguées.

1.- Liste des édifices de type monument historique (établie par M. A. Grégoire - mai 1974) : batterie nord, esclaverie, batterie ouest, maison de la Mère Javouhey, petite mosquée, église Saint-Charles Borromée, ancienne école Faidherbe, maison de l'angle Boufflers/Malavois, habitation rue de la Compagnie, maison des esclaves, musée de l'IFAN, le Castel (à réaménager).

2.- Liste des édifices de caractère public d'intérêt historique et architectural (établie par M. A. Grégoire - mai 1974) : immeuble de l'IFAN (biologie marine), poste de police. Le caractère public de ces constructions doit permettre aux administrations dont ils dépendent d'en prendre en charge la restauration.

3.- Cinq ensembles de bâtiments présentant un intérêt architectural devraient bénéficier d'une incitation à la restauration en fonction de leur vocation touristique ou d'habitat.

c) - Les bâtiments en ruines ou parasites à démolir :

Les bâtiments dont l'état de dégradation nécessite une reconstruction plus qu'une restauration et dont l'intérêt architectural est faible orientent la préconisation vers la démolition. C'est également le cas pour les éléments parasites récents.

b) Agent responsable de la préservation ou de la conservation

- Ministère de la Culture - Direction du Patrimoine Historique et Ethnographique
- Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat - Bureau d'architecture des Monuments (actuellement rattaché à la Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture).

c) Historique de la préservation ou de la conservation

L'île de Gorée occupe une place de choix dans le patrimoine culturel sénégalais en tant que vestige du choc de deux civilisations différentes et le témoin d'une expérience humaine sans précédent dans l'histoire des peuples.

De plus, par delà cet aspect historique, l'île de Gorée constitue en elle-même un ensemble architectural digne d'intérêt dont la conservation est une des priorités du programme sénégalais de protection du Patrimoine. En effet, la plupart des édifices de Gorée datant du XVIII^{ème} siècle, ont subi profondément les contrastes climatiques qui, sous les tropiques, prennent une autre dimension.

Une mission UNESCO de M. C. DESCAMPS effectuée en décembre 1969/janvier 1970 pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine national du Sénégal a préconisé des actions conservatoires et d'aménagements de l'île de Gorée. Elle a permis de préparer le travail d'inventaire des bâtiments historiques de l'île et de proposer les mesures nécessaires à leur présentation et réanimation. En consultation avec les autorités sénégalaises concernées, une évaluation globale du coût des travaux a été proposée (UNESCO - M. A. GREGOIRE - 1974).

Dans le cadre des projets de développement touristique initié par la Banque mondiale, le gouvernement du Sénégal a chargé l'UNESCO d'effectuer une étude portant sur la préservation et la mise en valeur de l'île de Gorée en tant qu'élément culturel du Plan du développement touristique (M. JP. FRAPOLLI - Plan directeur de rénovation de l'île de Gorée, M. CLÈR - aspect juridique et financier du programme de rénovation de l'île de Gorée - 1975).

Les premiers résultats obtenus ont été l'inscription sur l'inventaire des monuments historiques de l'île de Gorée dans son ensemble en 1974 et 1975.

En continuation des travaux précédents, une nouvelle mission de l'UNESCO a eu pour objectif de participer à l'étude de faisabilité portant sur la réhabilitation de l'île de Gorée, de contribuer à l'élaboration des lignes directrices d'un programme de conservation et de restauration de l'architecture traditionnelle, d'urbanisme et d'animation culturelle, de veiller à l'application de normes pouvant garantir l'authenticité historique et esthétique de Gorée (M. M. PARENT - 1977)

Au printemps 1978, une permanence d'expert est mise en place pendant trois mois à Gorée (M. PA. LABLAUDE) en préparation de la mission d'expertise de deux ans prévue pour l'établissement d'un plan de sauvegarde de l'île de Gorée, celui-ci devant comporter les documents graphiques ou écrits définissant les orientations et directives à prendre en vue de la réhabilitation du site naturel de Gorée.

Peu après l'île de Gorée était inscrite sur la liste du Patrimoine Mondial.

d) Moyens de préservation ou de conservation

Classement monument historique par Arrêté n° 012-771 du 17 novembre 1975 et Arrêté n° 006876 du 18 août 1991.

e) Plans de gestion

Arrêté portant réorganisation du Comité National pour la sauvegarde de Gorée. Ce Comité, présidé par le Ministre de la Culture et de la Communication est chargé, en collaboration avec l'UNESCO, d'initier, de planifier et de suivre toutes les opérations entrant dans le cadre de la sauvegarde et de la restauration de l'île de Gorée.

5 - Evaluation de l'ICOMOS

Pas d'évaluation

6 - Suivi de l'UNESCO / 100 Sites Historiques - PAM-PNUE -

a - Etat d'avancement -

Le Directeur Général de l'UNESCO lance la Campagne de sauvegarde de l'île de Gorée le 22 décembre 1980.

A la fin de 1981, une mission UNESCO destinée à superviser les études et travaux concernant l'île de Gorée dresse une liste des opérations à engager (M. PA. LABLAUDE). Deux experts associés participent à l'avancement du programme sur place. Fin de mission de l'expert en titre du projet de la Banque mondiale (M. M. VAN DER MEERSCHEN). Une demande de coopération technique est instruite auprès de la Convention par le gouvernement Sénégalais. Elle concerne principalement la mise à disposition pendant deux ans d'un architecte pour accélérer l'étude des dossiers de rénovation propre à chaque bâtiment de Gorée retenu sur la liste des immeubles à restaurer en priorité.

En mars 1983, est présenté dans une forme définitive le "Plan directeur de sauvegarde de l'île de Gorée - Plan d'action pour la sauvegarde du patrimoine architectural le plus représentatif" à l'initiative du Bureau d'architecture des monuments historiques (B A M H) du Ministère de l'Urbanisme de l'Habitat et de l'Environnement. Il s'agit d'un Plan d'action avec des fiches- projets pour neuf bâtiments auxquels est rajoutée la maison Jules BASSE.

Au début de l'année 1993, une mission de l'UNESCO est chargée :

- de faire une révision du Plan de sauvegarde de l'île de Gorée en tenant compte des lacunes et effets pervers du Plan initial afin d'harmoniser les différentes fonctions de l'île (culturelle, sociale et touristique).

- d'étudier la mise en place d'un mode d'approche qui permettra d'impliquer effectivement la population goréenne à l'effort de restauration et l'accès à des fonds de soutien et d'assistance.

Le rapport établi (M. P. MAKAMBILA) a été centré sur les aspects sociaux et ne mentionne que succinctement l'état d'avancement du Plan d'action portant sur les dix bâtiments à restaurer au titre de l'aide internationale. Il reprend des propositions faites lors du Comité régional de développement de 1992.

b - Etat d'avancement des travaux de conservation, restauration et mise en valeur -

Le 13 décembre 1991, le Comité National pour la sauvegarde de Gorée a pris la décision de proposer au gouvernement de la région de Dakar, la tenue d'un Comité Régional de Développement sur la sauvegarde de Gorée. Les aspects principaux de la réunion étaient "Bilan et perspective du Plan d'action". La réunion tenue le 22 février 1992 formulait des recommandations adoptées pour la promotion de l'île dans les domaines culturel, socioéconomique et touristique. En ce qui concerne les principaux bâtiments à restaurer qui constituent une partie de la liste contractuelle jointe à la demande d'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial, la situation est la suivante :

1) Propriétés de l'Etat. Un certain nombre d'édifices appartenant à l'Etat ont déjà fait l'objet de travaux :

- la Maison du Soudan, restaurée sur financement sénégal-allemand, siège de l'Institut pour le Développement de la Démocratie en Afrique (IDDA).

- L'Université des Mutants restaurée par la Marine française

- les batteries de la plage : une promenade publique est aménagée sur le toit terrasse des restaurants, avec un marché artisanal. La capitainerie du port est également remise en état.

- la maison Cinquez ou Diouga Dieng est restaurée pour le gros oeuvre avec prévision d'y installer le siège du spectacle "Son et Lumière".
- la maison dite des esclaves, restaurée par Gorée-Fraternité, filiale de la Fondation France-Libertés.
- la maison Victoria Albis sert de siège à la Fondation pour le Mémorial Gorée-Almadies. Elle abrite le bureau de l'architecte du BAMH et le Musée de la Femme.
- l'école Faidherbe ou maison de Cathy Louette, rachetée par l'ordre de Malte qui y a installé son siège, a été réhabilitée avec l'aide de l'Italie et aménagée en dispensaire-maternité confié à la Congrégation des Soeurs du Saint-Coeur de Marie (congrégation sénégalaise fondée à Gorée en 1858).
- la maison Lacombe, rénovée par la Marine française qui en a fait une Maison du Marin.
- la mosquée
- les fontaines et les sanitaires, rénovées par l'AGETIP

Une mention particulière doit être faite des deux musées gérés par l'Institut Fondamental d'Afrique Noire Cheik Anta Diop (IFAN CAD)

- le Musée historique, anciennement installé dans la maison Victoria Albis (depuis 1954), on lui a attribué le Fort d'Estrée, qui était jusqu'en 1972 une annexe de la prison civile de Dakar. Inaugurées le 3 mars 1989, ses salles sont en réorganisation progressive pour qu'il réponde mieux aux conceptions muséographiques actuelles. Ces travaux sont menés avec l'aide de l'ambassade de Grande-Bretagne qui finance également l'impression d'un guide de Gorée et du Musée, en éditions française et anglaise .

- Le Musée de la Mer, dans la maison dite de la Compagnie des Indes, est en complète rénovation intérieure sur financement de la CEE. L'enrichissement des collections comporte une collecte de documents et d'objets en cours dans les pays européens présents à Gorée à un moment de son histoire (Portugal, Pays-Bas, Grande-Bretagne et France). Cette opération réalisée grâce à l'appui des ambassades de ces quatre pays devrait permettre d'organiser en 1994 une exposition pour le 550 ème anniversaire de la découverte de Gorée.

Dans le même but, une campagne de fouilles archéologiques, jamais réalisées à Gorée, est en préparation. Trois sites sont prévus : place de l'Europe, devant le commissariat de police et devant l'église. Deux missions du Groupe de Recherche d'Archéologie Navale (GRAN) effectuées en 1988 ont permis d'identifier au moins trois épaves dans les fonds entourant immédiatement Gorée. L'une d'entre-elles semble bien être celle d'un bateau négrier de la fin du 17 ème s.

D'autres édifices publics faisant partie du plan de sauvegarde ont un statut d'occupation moins établi, il s'agit de :

- l'ancienne école normale William Ponty prévue comme logement réhabilité pour les 19 familles qui y vivent.
- le pavillon des Soeurs prévu comme lieu d'ateliers d'artistes
- l'école des Soeurs prévue comme équipement culturel
- l'hôpital militaire
- le Palais Roume ou Relais de l'Espadon qui pourrait être transformé en complexe hôtelier.
- le théâtre de verdure
- la maison située rue Saint-Germain/angle Boufflers pour laquelle l'affectation en foyer de jeunes est envisagée.
- les divers vestiges situés sur le Castel, qui devraient être aménagés sans que soient construits de nouveaux bâtiments .

Des propositions ont été faites pour l'utilisation de ces bâtiments après restauration : logements, commerce, artisanat, ateliers d'artistes, etc.. Mais aucune décision définitive n'a été prise par le ministère compétent.

En relation avec les travaux effectués sur les édifices, le pavage des rues et le curage des réseaux E.U, E. V. ainsi que la réalisation d'une station de refoulement ont été achevés par l'AGETIP et la Communauté Urbaine de Dakar.

2) Propriétés privées. De nombreuses maisons ont été restaurées par leurs propriétaires. La priorité reste pour la remise en état des maisons de Mère Javouhey, Basse, de la rue des Batteries (menacées par la mer). Les deux problèmes que pose cette rénovation sont que la plupart de ces maisons sont dans l'indivision et que les propriétaires n'ont pas les moyens financiers nécessaires pour effectuer les travaux.

Recommandations :

Les actions à mener en priorité sont principalement celles demandées par le Comité Régional du Développement. Elles concernent :

- le développement et la diversification des activités de l'Université des Mutants avec le Ministère de la Culture.
- la création d'un musée de l'Environnement avec l'IFAN
- l'ouverture des ateliers de Gorée au profit des artistes avec le Ministère de la Culture/AIFESPAC
- la protection des rivages et ensablement des plages.
- la reprise du réseau d'assainissement.
- la propreté et l'embellissement du site.
- le renforcement de l'éclairage public.
- l'augmentation des espaces verts.
- la poursuite de la remise en état du sol des rues.
- le développement du potentiel hôtelier dans le respect de la spécificité et de l'intégrité du site avec le Ministère du Tourisme et de l'Environnement. Pour sa part, le Ministre de la Culture a réaffirmé son opposition à l'implantation sur le site de grands projets hôteliers.
- l'assistance technique aux Goréens et l'encadrement de chantiers de formation avec le Bureau d'architecture des Monuments Historiques (BAMH)
- la formation des guides avec le Ministère du Tourisme et de l'Environnement/Union des Goréens.
- la mise en service de l'incinérateur en attente de fonctionnement.
- le logement des fonctionnaires travaillant sur l'île avec la Direction de la gestion du patrimoine bâti de l'Etat.
- les problèmes domaniaux avec la Direction des Domaines.
- le renforcement des effectifs de police avec le Ministère de l'Intérieur.
- l'organisation du secteur de l'artisanat avec le Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat.
- la revalorisation des édifices publics avec le gouvernement du Sénégal et des Partenaires extérieurs.
- La possibilité d'accès des Goréens au Crédit Bancaire.

Il convient aussi de toute urgence de procéder :

- au démontage sans délai de l'échafaudage mis en place en 1992 à l'occasion de la réalisation d'un "son et lumière" sur la plage de Gorée et toujours en place depuis. Cette structure représente un danger permanent du fait de son état de dégradation.

- à une meilleure surveillance des travaux de restauration engagés par des propriétaires extérieurs à l'île et en particulier de stopper des travaux de peintures à l'huile/plastique/acrylique réalisés récemment sur des bâtiments témoins de l'histoire de Gorée. Un réexamen du Cahier de Prescriptions et de Recommandations devrait être effectué à la lumière des résultats obtenus jusqu'alors.

MAI 1994

MALI
Patrimoine Culturel

**SAUVEGARDE DES TROIS GRANDES MOSQUEES
DE TOMBOUCTOU**

**DJINGAREIBER
SANKORE
SIDI YAHIA**

Rapport sur l'état de conservation

par Jean-Pierre WIECZOREK

UNESCO
Juin 1994

TABLE DES MATIERES

	Paragraphes
I INTRODUCTION	1 à 7
II Visite des trois mosquées principales Constat de l'état de dégradation	8 à 22
III Les méthodes et les moyens de sauvegarde Le problème des spécialistes	23 à 30
IV CONCLUSION	31 à 38

INTRODUCTION

- 1- Les termes de référence de la mission confiée au consultant étaient les suivants: " *Etablir un constat sur l'état de conservation des trois mosquées de la ville de Tombouctou, inscrites sur la liste du patrimoine mondial en péril* " .
- 2- Cette mission fait suite à celle effectuée en 1990, sur la base du rapport intitulé " *Sauvegarde des trois grandes mosquées, des cimetières et mausolées principaux de Tombouctou* " -UNESCO, septembre 1990.
La mission de l'expert consultant s'est déroulée du 9 au 17 mai 1994, en présence de Madame Galia SAOUMA FORERO, qui est chargée au Centre du Patrimoine Mondial, de veiller à la bonne application de la convention en Afrique.
- 3- La mission avait pour objet également, en coopération avec les autorités nationales compétentes, la relance des activités de sauvegarde des biens culturels inscrits sur la liste du patrimoine mondial en péril.
La mission s'est inscrite dans la suite logique de la nouvelle politique culturelle mise en place par le Gouvernement de la troisième République du Mali.
- 4- Pour assister le Ministre de la Culture dans ses attributions en matière de préservation et de mise en valeur du patrimoine culturel dans les sites nationaux de Tombouctou, Djenné et Bandiagara inscrits sur la liste du patrimoine mondial, trois missions culturelles ont été créées par décret n° 93-203-P/RM du 11 juin 1993.
Aussi l'année 1993 marquera-t-elle une volonté de la part du gouvernement de la république du Mali, pour qu'enfin une Mission Culturelle soit créée et que des mesures à courte échéance soient prises pour sauvegarder et protéger le patrimoine de Tombouctou.
La Mission Culturelle s'attachera à éviter le manque d'harmonie endémique entre les services nationaux et les autorités provinciales ou municipales.
Le véritable rôle de la Mission Culturelle sera de créer et d'animer un comité de coordination et de liaison entre les différents partenaires et acteurs qui ont une action sur la ville de Tombouctou.
- 5 - Les objectifs de la Mission Culturelle de Tombouctou, qui ont été définis conformément aux orientations de la politique culturelle du Mali, privilégient la préservation de l'identité culturelle nationale et la promotion du Patrimoine culturel national. Ces orientations ont permis au Chef de la Mission de préparer son programme d'action. Parmi les objectifs prioritaires, on retiendra la restauration et la sauvegarde des trois mosquées inscrites sur la Liste du patrimoine mondial en péril, ainsi que la restauration du tissu ancien de Tombouctou.

- 6- Chaque mission culturelle est composée d'une équipe de fonctionnaires et autres agents de l'Etat résidant sur les sites nationaux inscrits sur la liste du patrimoine mondial.
La Mission Culturelle est dirigée par un chef de mission nommé par décret du premier Ministre sur proposition du Ministre chargé de la Culture.
Il est chargé sous l'autorité du Ministre, de coordonner, animer, contrôler les activités de la mission culturelle.
Le chef de mission chargé d'assister le Ministre dans la sauvegarde et la dynamisation du patrimoine culturel de Tombouctou, est Monsieur Ali Ould Sidi.
- 7- De façon générale, le manque de moyens financiers et le manque de coordination pour le respect d'un programme planifié cohérent d'entretien et de restauration ont malheureusement continué à contribuer à la dégradation des édifices majeurs de Tombouctou.

VISITE DES TROIS MOSQUEES PRINCIPALES *Constat de l'état de dégradation.*

Les désordres rencontrés

- 8- La plupart des désordres rencontrés sont communs aux trois mosquées.
Les édifices ont considérablement souffert dans leur structure architecturale sous l'action des intempéries et à cause de l'utilisation maladroite des matériaux mis en œuvre, en l'occurrence le banco.
Le principal inconvénient de la construction en banco est la rapide dégradation de ce matériau sous l'action de la pluie.
La meilleure stratégie et la plus efficace consiste à éloigner l'eau des parties sensibles de l'édifice. Les points les plus fragiles et qui offrent le plus de faiblesse aux actions de l'eau sont la base et le haut des murs. Il existe également d'autres points faibles localisés tels que les acrotères de terrasses, les gargouilles, les lanterneaux, les liaisons de matériaux différents (linteaux de bois et terre par exemple). Ce sont là les points qu'il conviendra de bien soigner et d'entretenir régulièrement.
- 9- A Sankoré et Djingareiber, la base des murs est minée par le rejaillissement des gargouilles et le ruissellement au pied du mur. L'eau s'infiltré par des fissures de retrait dues au manque de précautions prises au moment des travaux annuels de rénovation.
- 10- On constate malheureusement que le "savoir bien construire" a tendance à être éclipsé par une volonté de blinder le bâtiment en surprotégeant le matériau, ce qui vise à accroître l'épaisseur des murs et des terrasses.
- 11- La pluie et le vent peuvent entraîner une décomposition du matériau: délavage des argiles qui réduit la cohésion de la terre. Les matériaux délavés s'entassent sous forme de talus détritiques au pied des murs qui sont exposés aux sels solubles et excréments divers favorisant le développement d'une flore parasite et d'efflorescences.

- 12- Des dégradations localisées apparaissent à la liaison des tableaux d'ouvertures et des murs de terre: l'eau ruisselle et s'infiltré entre le cadre en bois et la terre.
- 13- Un mauvais ancrage des gargouilles peut favoriser la pénétration d'eau à l'intérieur de l'édifice, au travers de la terrasse. Les gargouilles peuvent être bouchées par une accumulation de terre: le mauvais drainage des terrasses favorise une rétention d'eau et d'humidité.
- 14- Les acrotères non protégés par une couverture débordante, fissurés ou revêtus d'un enduit dégradé, favorisent le ruissellement et l'infiltration d'eau. Les terrasses fissurées et les revêtements dégradés ou réalisés sommairement favorisent également l'infiltration.
- 15- Une mauvaise exécution des planchers peut considérablement affaiblir ou désorganiser la structure de la mosquée. A Sankoré, par exemple, un mauvais ancrage et une portée insuffisante des poutres principales (roniers) ont favorisé un poinçonnement et une rupture des matériaux en présence. Le handicap majeur est la lourdeur des planchers en terre qui induisent des charges sur les bois déjà fragilisés par les ans et les termites: les roniers du minaret de la mosquée de Djingareiber datent de la construction de l'édifice; il est désormais impossible de les remplacer à cause de la superposition des différentes couches de terre. Celles-ci avoisinent les 0,70 mètres d'épaisseur.
- 16- Il a été remarqué une mauvaise répartition des roniers et des golettes dans les travaux de réfection de la véranda située à l'entrée sud de la mosquée de Sidi Yahia. Il est important de veiller à la bonne qualité des bois choisis et de réduire les distances d'appui des poutres afin de répartir au mieux ces charges sur les murs. Une bonne structure de terrasse est constituée de poutres de bois de fort diamètre (roniers) recouvert de petits rondins (golettes) répartis uniformément et presque jointifs. Des nattes tressées s'interposent entre ce support et la terre pour éviter que ne tombe la terre devenue pulvérulente. Ces planchers pèsent jusqu'à 300 kg/m².

Bilan des observations

- 17- Chaque année, suite aux graves perturbations engendrées par la saisons des pluies, le Comité de Gestion de chacune des trois mosquées lance une vaste campagne de rénovation des mosquées.
- 18- Les travaux se font à la veille de l'hivernage (Août). L'avis est lancé par l'imman, trois mois avant les travaux pour la collecte des matériaux (banco, farine de baobab, beurre de karité...) ou de l'argent.

- 19- Ce vaste chantier annuel mobilise l'ensemble de la communauté circonscrite à la mosquée. Chacun est invité à participer, sous la responsabilité d'une équipe de maçons, à cette grande fête collective qu'est la restauration des mosquées.
- 20- Aussi la conduite d'une telle opération, menée bénévolement dans la liesse populaire, pose certains problèmes d'organisation et d'encadrement pour le respect des techniques traditionnelles de construction. Jadis les maçons de Tombouctou avaient su trouver des astuces nécessaires pour donner une durabilité maximale à leurs bâtiments avec des moyens locaux. Beaucoup de ces astuces sont tombées dans l'oubli. Soit, elles n'ont pas été comprises par les techniciens d'aujourd'hui et ont été éliminées par déconsidération; soit, elles n'ont tout simplement pas été remarquées et n'ont donc pas été retenues. Le résultat de cette situation est que la technologie de la construction en terre à Tombouctou s'est partiellement dégradée. De plus, ce qui était une solution valable hier ne l'est peut-être plus aujourd'hui car les situations sociales ou climatiques ont changé (difficulté d'approvisionnement du banco et des bois à cause de la sécheresse et de la sahélistation grandissante).
- 21- Néanmoins, il existe maintes solutions aux problèmes constructifs relatifs à la nature même de la terre. Ces solutions devraient permettre de prendre des décisions rapides, pertinentes et économiques et de rendre les constructions en terre plus durables et plus sûres.
- 22- Les caractéristiques des très nombreuses variétés de terre peuvent être améliorées grâce à l'ajout d'adjuvants ou de stabilisants. Mais à chaque variété de terre correspond le stabilisant approprié. Ces stabilisants peuvent être employés aussi bien dans la masse des murs que dans leur épiderme. Les méthodes de stabilisation les plus connues et les plus pratiquées sont: la densification des terres par compression, l'armature de fibres, l'ajout de ciment, de chaux ou de bitume. Confronté à un problème de stabilisation, il convient de choisir scrupuleusement un produit ou une technique parmi la multitude de possibilités dont beaucoup ne devront même pas être envisagées, soit du fait de leur inefficacité, soit de leur coût prohibitif.

LES METHODES ET LES MOYENS DE SAUVEGARDE

Le problème des spécialistes

- 23- La restauration des mosquées principales de Tombouctou obéit à un certain nombre de règles qui s'inspirent fondamentalement du souci de maintenir l'équilibre et l'ambiance du paysage urbain de la ville ancienne.
- 24- Le maintien et l'épanouissement des techniques de restauration ne dépendent pas que de la volonté et de l'effort collectif. La désorganisation des chantiers annuels de rénovation des mosquées, engendre de réels problèmes, que des efforts, pourtant sincères, ne suffisent pas à régler.

- 25- La formation d'un ou plusieurs spécialistes est à envisager pour un architecte et un technicien chargés de l'encadrement des équipes pluridisciplinaires.
- 26- Par ailleurs, la Mission Culturelle de Tombouctou doit penser à la sensibilisation de la population sur les problèmes fondamentaux tels que l'entretien et la maintenance. Il faut dire enfin que sans une équipe spécialisée et pluridisciplinaire toute intervention serait vouée à l'échec.
- 27- Aussi à la lumière des constatations faites, la recherche d'une meilleure adéquation entre les équipes de restauration bénévoles et leurs conditions d'intervention sur le terrain, est une urgente nécessité.
- 28- On constate aussi la faible qualification et le manque d'organisation des intervenants; d'où des approximations, des solutions passe-partout, mais pas de compréhension des problèmes.
- 29- Il appartient donc à la Mission Culturelle de continuer les campagnes d'information pour gagner la sensibilité du grand public. Dans cette optique, la Mission UNESCO a été proposé à Monsieur Ali Ould Sidi, de lancer une opération pédagogique visant à promouvoir les chantiers annuels de rénovation des mosquées. Il sera chargé de préparer en 1994, un document illustré de photographies détaillant toutes les formes et les phases d'organisation des travaux saisonniers d'entretien des trois mosquées données sur la liste du patrimoine mondial. Ce document constituera la source documentaire indispensable à la préparation d'un chantier pilote qui sera entrepris lors des travaux saisonniers de 1995. Monsieur Ali Ould Sidi, accompagné d'un chercheur et d'un photographe, sera chargé de réaliser un reportage auprès des maçons et des responsables des mosquées. Il réalisera également un montage photographique montrant toutes les phases préparatoires et opérationnelles du chantier. L'ensemble fera l'objet d'une exposition itinérante et d'un montage sonore tiré des diverses traditions orales concernant l'acte de bâtir en terre à Tombouctou.
- 30- A travers cette communication nous essayerons de mettre en relief, les problèmes de dégradation en faisant ressortir les causes et les effets. Mais avant tout, cette opération servira à préserver l'esprit d'une belle fête collective saisonnière. Cette expérience permettra de révéler au grand public les outils et les moyens de conservation suivant une méthodologie tenant compte des structures traditionnelles, des coutumes, de leurs limites et en s'appuyant sur le progrès technique.

CONCLUSION

- 31- Dans un premier temps, nous tenterons une expérience pilote sur l'ensemble des trois mosquées, sur une zone restreinte, pour voir jusqu'où on peut aller dans une opération exclusive.
- 32 Pour mener à bien le programme esquissé précédemment, et dans un souci de suivi et de coordination des travaux sur les trois mosquées, nous recommandons d'envisager le recrutement d'un architecte libéral.
- 33- Au moment de nos visites et discussions avec les responsables des mosquées, des Comités de Gestion des mosquées et de la Coopérative des Artisans, le nom de Monsieur Baba Alpha Ismaël CISSE avait été maintes fois évoqué. Monsieur Cisse est architecte urbaniste, né à Tombouctou. Il connaît bien la ville et ses habitants et est capable de répondre aux besoins des auto-constructeurs saisonniers, des maçons, des Comités de Gestion des mosquées et à ceux des administrations concernées. Il sera l'interlocuteur direct de la Mission Culturelle de Tombouctou.
- 34- Néanmoins la spécialisation de l'architecte sera à envisager ou à compléter, notamment en matière de connaissance et d'application des nouvelles techniques d'enrichissement, de stabilisation et de mise en œuvre de la terre. Des contacts pourront être pris avec l'I.C.C.R.O.M. et le centre de formation de C.R.A.Terre à Grenoble.
- 35- Une tâche qui viendra très vite se greffer à la première, sera le contrôle par l'architecte du plan d'urbanisme de la ville de Tombouctou en relation avec la Mission Culturelle de Tombouctou.
- 36- Il sera demandé à l'architecte de contrôler si les prescriptions contenues dans le plan d'urbanisme sont respectées sur le terrain, notamment aux abords des édifices inscrits sur la liste du patrimoine mondial.
- 37- A défaut de prescriptions bien établies par le plan d'urbanisme, l'architecte effectuera une analyse du tissu urbain (proche des mosquées) portant sur l'état de conservation du bâti: son intérêt, les démolitions à envisager, les espaces à libérer, les éléments existants à réutiliser.
- 38- L'analyse aboutira à la rédaction d'un cahier de prescriptions techniques indiquant les initiatives à envisager pour assurer la restauration, la reconstruction, la démolition. Une attention particulière sera portée sur la liaison entre le centre ancien et la ville contemporaine, en considérant les points suivants: les problèmes de l'assainissement, de la circulation (attention aux notions de "Portes" envisagées) de l'hygiène du milieu en général, et de l'intégration harmonieuse des nouveaux projets. Enfin, les proportions, les gabarits et la nature des matériaux ne doivent en aucun cas porter préjudice à la silhouette urbaine horizontale, typique de Tombouctou.